Nations Unies S/2022/529

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme sur les activités menées et les résultats obtenus par le Comité et sa Direction exécutive entre 2018 et 2021 (voir annexe I) et les observations de la Directrice exécutive sur les moyens de renforcer l'appui apporté par la Direction exécutive au Comité, au Conseil de sécurité et aux États Membres et d'obtenir véritablement des effets directs et des résultats concrets sur le terrain (voir annexe II), présentés conformément à la résolution 2395 (2017) du Conseil de sécurité et aux programmes de travail pour 2021 du Comité et de la Direction exécutive (S/2021/278, annexe).

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de ses annexes et pièces jointes à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) T. S. **Tirumurti**

22-10791 (F) 120822 220822
2210791

Merci de recycler

Annexe I

Rapport de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme sur les activités menées et les résultats obtenus par le Comité et sa Direction exécutive entre 2018 et 2021

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2395 (2017), le Conseil de sécurité a décidé que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme conserverait jusqu'au 31 décembre 2021 son statut de mission politique spéciale agissant sous la direction générale du Comité contre le terrorisme. À cet égard, le programme de travail du Comité pour 2021 (S/2021/278, annexe) prévoit qu'avant l'expiration du mandat de la Direction exécutive, le Comité soumettra au Conseil, pour examen dans ce contexte, un rapport sur les travaux de la Direction exécutive. Dans son programme de travail pour 2021, la Direction exécutive indique qu'elle appuiera le Comité dans l'aide que ce dernier apporte au Conseil dans la conduite de l'examen à mi-parcours du mandat de la Direction exécutive d'ici au 31 décembre 2021 et que, avant l'expiration de son mandat, elle soumettra au Comité et au Conseil, pour examen dans ce contexte, un rapport sur ses travaux.

2. Le présent rapport, établi par la Direction exécutive conformément à la résolution 2395 (2017) et à son propre programmes de travail et celui du Comité, décrit les activités menées et les résultats obtenus par le Comité et la Direction exécutive entre 2018 et 2021, l'accent étant particulièrement mis sur les éléments spécifiquement visés dans la résolution 2395 (2017) et dans d'autres résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité.

3. La Direction exécutive espère que le présent rapport sera utile au Comité dans ses fonctions consultatives auprès du Conseil dans le cadre de l'examen du renouvellement du mandat susmentionné.

II. Aperçu de la menace terroriste mondiale et des nouveaux problèmes, menaces, tendances et défis liés au terrorisme

4. Le terrorisme demeure une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, même si sa portée et son intensité ont fluctué et que son épicentre n'a cessé de se déplacer. Les quatre dernières années ont vu une évolution continue des tactiques utilisées par un milieu terroriste de plus en plus divers. Bien que nombre de ces menaces soient de nature mondiale, le terrorisme a continué à peser différemment sur les États, les régions et les sous-régions, la grande majorité des activités terroristes survenant dans un petit nombre d'États touchés par des conflits.

5. Le phénomène des combattants terroristes étrangers – et la situation des personnes soupçonnées d'avoir des liens avec des combattants terroristes étrangers – reste pour la communauté internationale l'un des défis les plus importants en matière de lutte contre le terrorisme, même si la nature de ce défi a considérablement évolué. Depuis 2018, la Direction exécutive a publié une série de rapports et d'alertes sur les tendances et de notes analytiques sur les risques complexes posés par le retour et la relocalisation de combattants terroristes étrangers, la libération prochaine de combattants terroristes étrangers emprisonnés, et les dimensions de la situation des combattants terroristes étrangers de retour et relocalisés qui sont liées à la question du genre et aux enfants. Les menaces connexes ont également été prises en compte dans les rapports semestriels du Secrétaire général sur la menace posée par Daech et ses affiliés. La présence continue, dans des camps situés en République arabe

syrienne, de milliers de femmes et d'enfants associés à Daech risque d'alimenter les griefs à l'avenir, du fait de la violence à laquelle sont exposés ces femmes et ces enfants, de leur accès limité aux services essentiels, des atteintes à leurs droits humains et de l'exploitation de leur situation dans la propagande de Daech, alors qu'ils cherchent à se regrouper en Iraq et en République arabe syrienne.

6. En ce qui concerne le financement du terrorisme, les cellules de Daech continuent de collecter des fonds par le biais de l'extorsion, du harcèlement et des enlèvements contre rançon, et Daech, ses affiliés et ses partisans continuent d'utiliser diverses méthodes pour transférer des fonds, notamment les passeurs de fonds, les hawala, les services de transfert de fonds ou de valeurs, les transferts bancaires et les actifs virtuels. L'accélération rapide de la transformation numérique du secteur financier induite par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pourrait conduire ces groupes et leurs partisans à explorer d'autres méthodes de transfert de fonds, les mesures imposées par les gouvernements face à la pandémie ayant probablement perturbé les opérations des réseaux de transfert d'argent. Ces tendances soulignent l'importance accrue d'une utilisation efficace et responsable des nouvelles technologies pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris l'identification numérique fiable, pour prévenir, détecter et réprimer l'utilisation des nouvelles technologies de paiement à mauvais escient aux fins du financement du terrorisme.

7. Les menaces existantes posées par les affiliés de Daech et d'Al-Qaida en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord se sont intensifiées et diversifiées, et de nouveaux affiliés de Daech sont apparus en Afrique centrale et australe, plaçant ainsi l'Afrique sur le devant de la scène mondiale. Ces deux groupes ont également continué à représenter des menaces constantes partout dans le monde – notamment en Asie du Sud-Est et en Asie centrale, en Europe et au Moyen-Orient – et l'évolution récente de la situation en Asie du Sud, particulièrement en Afghanistan, suscite de vives inquiétudes quant aux menaces terroristes futures, y compris celles posées par les combattants terroristes étrangers.

8. Ces évolutions ont également coïncidé avec l'inquiétude grandissante suscitée par la menace changeante que représentent toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, y compris celles qui sont motivées par la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance, ou se réclament d'une religion ou d'une croyance. Le Comité et la Direction exécutive sont à la tête des efforts mondiaux visant à sensibiliser à cette menace, et la Direction exécutive a publié des analyses sur la manière dont les groupes terroristes cherchent à exploiter les théories du complot liées à la pandémie de COVID-19 afin de pousser à la violence et de recruter. Dans ce contexte, la Direction exécutive a également organisé une manifestation parallèle consacrée à l'impact de la COVID-19 durant la Semaine de la lutte contre le terrorisme en 2021, et sa Directrice exécutive a participé à la réunion du Conseil de sécurité sur l'action menée au niveau international pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui s'est tenue selon la formule Arria.

9. Tout porte à croire que les personnes motivées par la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance, ou se réclamant d'une religion ou d'une croyance dans certaines sous-régions, constituent des réseaux, échangent des messages de propagande et cherchent une inspiration idéologique, tant en ligne que hors ligne. Internet joue un rôle majeur dans leurs activités en ce qu'il facilite le recrutement, la radicalisation violente et la collecte de fonds. Les acteurs terroristes ont également continué à chercher à diffuser leurs attaques en direct, à propager leurs programmes et à promouvoir leur discours en ligne.

10. Internet, et en particulier les plateformes de médias sociaux, sont restés un outil essentiel utilisé par les terroristes de tous bords pour amplifier leur propagande, collecter des fonds, recruter et faciliter leurs opérations. Bien que les efforts visant à supprimer les contenus liés à Daech et à Al-Qaida des grandes plateformes de médias sociaux aient considérablement progressé, une grande partie de cette activité continue d'être déplacée vers des plateformes de moindre envergure.

11. Les systèmes de drones aériens étant de plus en plus aisément accessibles, les groupes terroristes ont multiplié leurs tentatives de s'en servir pour se livrer à des attentats et à l'appui de leurs activités de surveillance et de propagande. Les États Membres ont tiré la sonnette d'alarme pour faire valoir leur inquiétude croissante face aux risques potentiels que représente l'utilisation de ces systèmes par des terroristes et à l'incohérence des mesures réglementaires et politiques nationales, régionales et internationales en place.

12. Les gouvernements ont utilisé l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique comme autre moyens de parer à ce problème, notamment dans le cadre d'enquêtes, et le secteur privé y recourt pour appuyer les politiques de modération des contenus. Des inquiétudes ont été soulevées quant à la possible utilisation à mauvais escient de ces outils pour étouffer les droits politiques, porter atteinte à la vie privée et à la liberté d'expression et encourager la discrimination raciale et fondée sur le genre. L'utilisation croissante de la technologie dans divers contextes liés à la lutte contre le terrorisme a également soulevé des inquiétudes quant à la protection des données et de la vie privée, notamment en l'absence de cadres juridiques et d'orientations relatifs à la conservation, à la suppression, au traitement et au partage des données.

13. La pandémie a encore compliqué un climat sécuritaire mondial déjà difficile et instable, les répercussions ayant touché tous les domaines d'action, y compris la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Toutefois, les effets de la pandémie ne se sont pas propagés de manière uniforme. Alors que les États Membres qui sont en mesure de mettre en place des restrictions sociales liées à la pandémie ont généralement enregistré une baisse de la violence terroriste, les États les plus touchés par le terrorisme n'ont connu qu'une baisse de courte durée, suivie soit d'un retour aux niveaux précédents, soit d'une augmentation à des niveaux plus élevés.

14. Les terroristes et les extrémistes violents ont également cherché à tirer parti des restrictions sociales et de l'instabilité politique résultant de la pandémie, et ces thèmes ont été intégrés dans leur propagande et de plus en plus mêlés aux théories du complot et à la désinformation (en ligne et hors ligne). Les communautés vulnérables et les groupes minoritaires ont par ailleurs été pris pour cibles, ce qui a souvent exacerbé les tensions sociales préexistantes. Dans les États les plus touchés par le terrorisme, les groupes terroristes ont cherché à mettre en valeur leur autorité et leur légitimité en apportant des ressources et un soutien, notamment par le biais d'associations caritatives, de dons et de financement participatif via leurs sociétés écrans.

15. De nombreux États confrontés à de graves menaces terroristes se ressentent également de conditions sociopolitiques fragiles, encore aggravées par les ralentissements économiques causés par la pandémie, ce qui est susceptible d'exacerber les griefs qui peuvent alimenter la radicalisation menant à la violence. Certains États ont également mis en œuvre des politiques et des mesures de sécurité qui ont contribué à rétrécir l'espace civique et à restreindre les libertés de mouvement, de réunion et d'expression, et qui risquent d'aviver les griefs, suscitant ainsi des critiques quant à de possibles violations des droits humains.

16. La pandémie a également influé sur les décisions des États Membres relatives aux priorités et aux ressources concurrentes, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Les restrictions liées à la pandémie ont eu un impact négatif sur l'accès et la mobilisation humanitaires dans les zones touchées par le terrorisme. Cela a eu des répercussions dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées et dans les camps accueillant des femmes et des enfants associés à Daech en Iraq et en République arabe syrienne. Il est donc essentiel d'assurer une riposte continue, coordonnée et globale, aussi bien face à la pandémie mondiale que face à la menace terroriste mondiale, et de continuer à renforcer la coopération internationale pour parer aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

III. Évaluation de l'action menée par les États Membres pour appliquer la résolution

A. Visites

17. Les visites d'évaluation effectuées dans les États Membres par la Direction exécutive au nom du Comité restent un moyen efficace d'échange et de dialogue directs entre le Comité, la Direction exécutive et les États Membres et un élément essentiel du processus d'évaluation mené par le Comité. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 2395 (2017), le Comité a examiné et adopté la liste annuelle des États Membres dans lesquels des visites seront effectuées, composée selon une approche axée sur les risques, comme suggéré par la Direction exécutive. Compte tenu des incidences de la pandémie de COVID-19 et des restrictions imposées par l'ONU qui en ont résulté, le Comité a adopté en 2020 un modèle temporaire de visite hybride reposant sur deux composantes : une première composante virtuelle suivi d'une composante présentielle lorsque les circonstances le permettent.

18. Avec le consentement des États Membres concernés, la Direction exécutive prépare et effectue les visites et en rend compte, guidée en cela par la version actualisée du document-cadre pour les visites menées par le Comité contre le terrorisme dans les États Membres (S/2020/731, annexe), ainsi que par les orientations, les méthodes et les procédures de rapport établies pour les visites, telles que les directives actualisées destinées à améliorer le suivi des visites effectuées par le Comité, y compris en écourtant les délais d'établissement et d'examen des rapports, adoptées par le Comité en 2018, et les procédures relatives à la conduite de visites d'évaluation hybrides dans les États Membres *pro tempore*, adoptées par le Comité en novembre 2020 et révisées en juin 2021.

19. Les visites de pays permettent à la Direction exécutive de remplir son mandat qui consiste à aider le Comité à surveiller, promouvoir et faciliter la mise en œuvre par les États des résolutions pertinentes du Conseil, d'agir face à l'évolution du paysage terroriste, de sensibiliser aux tendances nouvelles et émergentes (y compris dans le contexte de la pandémie) et de promouvoir les principes directeurs du Conseil et des comités, les documents d'orientation, les codes et normes internationaux et les pratiques recommandées. Elles permettent également au Comité et à la Direction exécutive de s'informer des expériences utiles et des pratiques efficaces des États en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, y compris dans le contexte de la pandémie, des façons dont la pandémie a compromis leurs efforts de mise en œuvre et des moyens par lesquels la communauté internationale peut soutenir les efforts déployés par les États pour relever les défis connexes.

20. La pratique consistant à effectuer des visites hybrides à titre temporaire ne modifiera pas le processus d'évaluation physique établi par le Comité et ne sera pas considérée comme un précédent pour toutes les autres visites d'évaluation futures qui seront effectuées dans des conditions normales. Toutefois, le format des composantes virtuelles des visites hybrides s'est avéré être un moyen créatif et constructif de maintenir le dialogue fructueux entre les États Membres et le Comité, tant au niveau politique qu'au niveau technique, dans des circonstances exceptionnelles. Tout au long des activités relevant de la composante virtuelle des visites d'évaluation hybrides, les discussions avec les organismes publics et les organisations de la société civile ont permis de recueillir plus efficacement des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, les points forts, les lacunes et les défis qui restent à relever, et de déterminer les besoins en matière d'assistance technique. À cet égard, la Direction exécutive a continué à travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des organisations internationales, régionales et sous-régionales pour aider les États dans leurs efforts de mise en œuvre.

21. Entre 2018 et 2021, la Direction exécutive a effectué 46 visites, dont 13 composantes virtuelles de visites hybrides (voir annexe I). Elle a présenté au Comité soit le projet d'évaluation et d'observations préliminaires de la visite, soit (plus récemment, dans le cadre des visites hybrides), les premiers éléments de l'évaluation préliminaire et des observations. Plusieurs États Membres (dont l'Afrique du Sud, la Finlande, les Philippines, la Pologne et la Suisse) ont informé le Comité des efforts qu'ils déploient pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui y conduit. Ces informations ont permis de renforcer le dialogue et le suivi efficace des évaluations du Comité, conformément au paragraphe 10 de la résolution 2395 (2017). Bon nombre d'États ont également communiqué des réponses au Comité sur les mesures prises pour appliquer les recommandations figurant dans ses rapports d'évaluation. Vingt-trois États ont accepté de communiquer à des entités partenaires de la Direction exécutive, en tout ou en partie, les rapports sur les visites effectuées par le Comité et sur leurs besoins en matière d'assistance technique, dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Cela concourt à la transparence du processus d'évaluation, permet d'acheminer plus rapidement une assistance technique plus ciblée et de partager plus largement les bonnes pratiques recensées dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

22. Tout au long du processus d'évaluation des pays par le Comité (y compris le dialogue continu, l'élaboration de recommandations, la détermination des besoins en matière d'assistance technique et la facilitation de la fourniture de cette assistance), les questions relatives aux droits humains, au genre et à l'utilisation à mauvais escient des technologies de l'information et des communications à des fins terroristes ont été systématiquement prises en compte en tant que questions transversales. À la demande des États Membres concernés, et conformément au paragraphe 9 de la résolution 2395 (2017), la Direction exécutive continue de collaborer activement avec les experts en matière de lutte contre le terrorisme au sein de la société civile, les milieux universitaires, des groupes de réflexion et le secteur privé, notamment au cours des visites d'évaluation, pour compléter les relations qu'il convient d'établir avec les acteurs des États Membres afin qu'ils puissent appeler l'attention sur les mesures antiterroristes qui s'avèrent efficaces, de sorte que les évaluations soient plus utiles, plus accessibles et plus ciblées sur des publics particuliers.

B. Bilan de l'application par les États Membres des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) et d'autres résolutions pertinentes

23. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2395 (2017), la Direction exécutive a continué de suivre une méthodologie robuste pour l'évaluation et le bilan

de la mise en œuvre des résolutions, afin de mieux comprendre les progrès réalisés et les lacunes restant à combler quant aux mesures de lutte contre le terrorisme prises par les États Membres et aux efforts déployés par ceux-ci. Cette méthodologie prévoit l'utilisation d'outils d'évaluation tels que l'enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre et le bilan général de la mise en œuvre, qui se sont avérés utiles pour ce qui est d'aider les États Membres à se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil. En 2020, la Direction exécutive a achevé les examens sur dossier de 67 États Membres et a maintenant terminé l'inventaire du cycle complet des profils de pays de l'ensemble des 193 États Membres, agissant conformément aux procédures et décisions du Comité.

24. Ces outils continuent à a) garantir que la Direction exécutive dispose d'une image globale précise des activités de mise en œuvre menées par les États membres sur la base de données qualitatives et quantitatives substantielles ; b) servir de moyens essentiels de procéder à un bilan afin de produire des enquêtes mondiales sur les efforts des États pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes ; c) faciliter le travail analytique de la Direction exécutive sur les questions nouvelles, les tendances et les faits nouveaux ; d) renforcer le dialogue entre la Direction exécutive et les États Membres et la sensibilisation de ces derniers ; et e) faciliter la détermination des besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, en étroite collaboration avec les partenaires de réalisation de la Direction exécutive.

25. En 2021, conformément au paragraphe 17 de la résolution 2395 (2017), et après examen et adoption de la proposition pertinente par le Comité, la Direction exécutive a présenté son portail d'évaluation et d'analyse infonuagique, qui héberge la nouvelle enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre (e-DIS) et le bilan général révisé de la mise en œuvre, conçus pour assurer la rigueur, la cohérence, la transparence et l'impartialité constantes des évaluations de la Direction exécutive. Ces améliorations technologiques permettront à la Direction exécutive non seulement de procéder de manière plus agile, flexible et innovante dans son travail d'analyse et d'évaluation, notamment en intégrant plus facilement les nouveaux éléments adoptés dans les résolutions du Conseil, mais aussi d'améliorer encore ses analyses par thème, pays et région. La Direction exécutive a présenté ces outils améliorés lors d'un événement parallèle organisé pendant la Semaine de la lutte contre le terrorisme en 2021, qui s'est tenue en juin 2021, et a présenté 10 dossiers au Comité depuis leur lancement.

IV. Facilitation de la fourniture d'une assistance technique

26. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment aux paragraphes 10, 13 et 18 de la résolution 2395 (2017), la Direction exécutive a continué d'approfondir le dialogue avec les États Membres et les partenariats avec ses partenaires d'exécution (notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme, d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations internationales et régionales et la communauté des donateurs) pour faciliter la fourniture d'une assistance technique axée sur le renforcement des capacités, sur la base de ses visites d'évaluation et de ses constatations, afin d'aider les États à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil et de contribuer à une mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288 de l'Assemblée générale).

27. Au paragraphe 13 de sa résolution 2395 (2017), le Conseil de sécurité donne pour instruction à la Direction exécutive de mettre à disposition les évaluations de pays et les recommandations dans l'ensemble du système des Nations Unies afin de mieux aligner l'assistance technique des Nations Unies et les activités de renforcement des capacités sur les lacunes en matière de mise en œuvre qui ont été

identifiées par la Direction exécutive. À cet égard, la Direction exécutive a communiqué les rapports du Comité sur ses visites dans les États lorsque ceux-ci ont accepté la diffusion intégrale ou partielle des rapports les concernant et des besoins d'assistance technique hautement prioritaires, au moyen de la plateforme en ligne du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, sur laquelle sont actuellement disponibles 23 rapports du Comité. En outre, le tableau relatif au Pacte mondial énumère 705 besoins d'assistance technique hautement prioritaires recensés dans 42 États ayant récemment fait l'objet d'une visite. La Direction exécutive a également lancé une série de séances d'information à l'intention des groupes de travail du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin de promouvoir ce tableau et les rapports disponibles sur la plateforme et de sensibiliser les partenaires d'exécution aux besoins recensés. En encourageant les États à communiquer leurs rapports et ses partenaires d'exécution à utiliser pleinement les données disponibles aux fins de la conception, de la programmation et du financement de projets et d'activités de renforcement des capacités, la Direction exécutive a veillé à ce que ses constatations deviennent une référence de premier plan pour les prestataires d'assistance technique et les donateurs. Elle a également déployé des efforts considérables pour s'assurer que chaque projet de renforcement des capacités s'aligne sur les résolutions pertinentes du Conseil et les orientations du Comité, notamment les Principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers (Principes directeurs de Madrid de 2015, voir S/2015/939), l'additif aux Principes directeurs de 2018 (S/2018/1177, annexe) et la version actualisée du Guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes (S/2019/998, annexe).

28. Conformément à son mandat visant à faciliter la fourniture d'une assistance technique, la Direction exécutive a également joué un rôle clé dans la conduite des missions virtuelles de renforcement des capacités menées dans le cadre de l'approche intégrée des programmes mondiaux du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme/Bureau de lutte contre le terrorisme. La participation de la Direction exécutive à l'organisation et à la co-organisation d'ateliers nationaux et régionaux et d'autres activités d'assistance technique avec ses partenaires d'exécution, dans le cadre du suivi de la suite donnée aux visites de pays effectuées par le Comité et du dialogue permanent avec les États, contribue également à garantir que l'assistance technique est fournie de manière cohérente.

V. Activités de sensibilisation menées par le Président du Comité et le Directrice exécutive

29. Le Président du Comité a continué de nouer des contacts étroits avec les États Membres et un large éventail de partenaires dans le cadre d'activités et d'événements de sensibilisation très divers, notamment les séances d'information publiques et à huis clos du Comité, la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres et la Semaine de la lutte contre le terrorisme (y compris les manifestations parallèles connexes), les réunions avec les présidences des organes subsidiaires du Conseil de sécurité dont les travaux ont trait à la lutte contre le terrorisme et les réunions trilatérales avec la Directrice exécutive de la Direction exécutive et le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme. La Directrice exécutive a apporté son soutien et dispensé des conseils au Président du Comité dans ce contexte, le cas échéant.

30. La Directrice exécutive a dirigé l'action d'ensemble menée par la Direction exécutive pour s'acquitter des tâches confiées par le Conseil de sécurité et le Comité, notamment en conduisant plusieurs visites d'évaluation et la composante virtuelle des

visites hybrides, en menant des missions conjointes de haut niveau avec le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et en représentant la Direction exécutive lors de grandes manifestations internationales et d'autres réunions de haut niveau tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre de l'Organisation. En particulier, les contacts étroits entre la Directrice exécutive (avant, pendant et après les visites d'évaluation) et les représentantes permanents des États auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, d'autres représentants d'État de haut niveau et les coordonnateurs résidents des Nations Unies ont contribué à assurer une approche coordonnée des visites d'évaluation, associant tous les acteurs concernés au niveau politique. La poursuite du dialogue engagé entre la Directrice exécutive et les coordonnateurs résidents, les représentants spéciaux du Secrétaire général et les équipes de pays des Nations Unies a favorisé une approche rationalisée, un suivi opportun et des effets directs sur le terrain.

31. Conformément au paragraphe 20 de la résolution 2395 (2017), la Directrice exécutive a maintenu d'étroits contacts et des relations de travail avec de hauts fonctionnaires des Nations Unies au Siège à New York et sur le terrain, avec des dirigeants de haut rang des États Membres et avec les dirigeants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales et d'autres parties prenantes concernées, en vue d'établir ou de renforcer la coopération et la collaboration. Elle a également apporté un soutien et dispensé des conseils au Président du Comité de manière constante dans le cadre de ses diverses activités. Les réunions de coordination régulièrement tenues par la Directrice exécutive, le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, le Coordonnateur de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et le coordonnateur du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), respectivement, ont contribué à garantir une approche intégrée au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies dans l'exécution du mandat respectif de chaque bureau et à éviter les doubles emplois.

32. La contribution active de la Directrice exécutive aux réunions des groupes de travail interinstitutions, du Comité exécutif, du Comité des adjoints et du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme a permis de mieux faire connaître l'analyse et l'évaluation de la Direction exécutive concernant diverses questions thématiques et régionales. Les exposés de la Directrice exécutive au Conseil de sécurité, dans le contexte du rapport semestriel du Secrétaire général sur la menace que représentent Daech et ses affiliés, ainsi que sa participation aux réunions du Conseil de sécurité organisées selon la formule Arria, ont permis de mettre en évidence le rôle unique de la Direction exécutive dans l'appui au Conseil et au Comité, de mieux sensibiliser à l'évolution de la menace terroriste et d'accroître la visibilité des efforts que déploie la Direction exécutive pour aider les États à faire face aux tendances et aux difficultés nouvelles en matière de terrorisme.

VI. Activités menées en application des résolutions pertinentes du Conseil sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui y conduit

A. Amériques, Pacifique, Asie de l'Est, Asie du Sud et Asie du Sud-Est

33. La Direction exécutive a effectué un certain nombre de visites d'évaluation dans les États de ces sous-régions, souvent en réponse rapide à des actes terroristes

(notamment les attentats perpétrés à Sri Lanka le dimanche de Pâques 2019), à la demande du gouvernement et de l'Équipe de pays des Nations Unies concernés. Elle a donné la priorité à un suivi rigoureux des visites au cours de la période considérée, en utilisant une approche fondée sur les risques conformément à la résolution 2395 (2017) et en lançant et développant des initiatives de renforcement des capacités sur la base des bonnes pratiques identifiées dans le contexte des visites de pays (notamment une initiative relative à la réadaptation et à la réintégration des combattants terroristes étrangers dans le cadre de la probation et de la liberté conditionnelle, en collaboration avec le Gouvernement indonésien et avec la participation du Bureau de lutte contre le terrorisme). Ce faisant, la Direction exécutive a pu avoir des contacts avec les États dans lesquels elle s'est rendue pour identifier les pratiques efficaces et les expériences utiles en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, et identifier les capacités des donateurs à aider d'autres États qui en ont besoin. L'ensemble des membres de l'Organisation est tenu informé des activités de la Direction exécutive dans ces sous-régions grâce aux séances d'information publiques organisées par le Comité sur l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est.

34. La Direction exécutive a poursuivi son dialogue avec les praticiens de la justice pénale en Asie du Sud, en organisant des manifestations thématiques à l'intention des juges, des procureurs et des agents de police dans le cadre de son processus d'évaluation régionale et en offrant des possibilités de renforcer la coopération régionale. En décembre 2018, elle a inauguré sa panoplie d'information destinée aux juges de la région de l'Asie du Sud chargés de statuer sur des affaires complexes de terrorisme, 64 juges de la région comptant parmi les coauteurs de cette ressource juridique, qui s'appuie sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les systèmes judiciaires propres aux États. Les partenaires d'assistance technique de la Direction exécutive se sont employés à rendre cette panoplie d'information largement disponible dans la région. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) l'a utilisée dans le cadre de ses mesures de renforcement des capacités, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Afghanistan en a traduit le texte en dari.

B. Europe, Asie centrale et Moyen-Orient

35. La Direction exécutive a continué à renforcer ses échanges avec les États membres de l'Union européenne, notamment par le biais des visites d'évaluation du Comité, afin de parer aux menaces et défis émergents liés aux combattants terroristes étrangers et aux combattants terroristes étrangers de retour et relocalisés, ainsi qu'aux menaces nouvelles associées à la diffusion de messages terroristes motivés par la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance ou au nom d'une religion ou d'une croyance. La Direction exécutive a également continué à renforcer sa collaboration avec divers organes de l'Union européenne, notamment en organisant régulièrement des séances d'information à l'intention du Groupe de travail du Conseil de l'Union européenne en matière de terrorisme. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour traiter les questions relatives aux réfugiés, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1373 (2001) et à d'autres résolutions pertinentes, la Direction exécutive a analysé les pratiques des États Membres européens, notamment en ce qui concerne les défis rencontrés dans le contexte des récents afflux massifs de réfugiés résultant de l'instabilité politique dans les régions voisines. La Direction exécutive a notamment produit une analyse des efforts déployés par les États de l'Union européenne pour empêcher les terroristes d'utiliser à mauvais escient les régimes d'asile tout en garantissant le respect du droit international des réfugiés et du droit international des droits humains.

36. Après l'achèvement de l'évaluation de tous les États d'Asie centrale par le Comité, la Direction exécutive a continué à suivre les évolutions et difficultés récentes de manière impartiale, notamment en contribuant activement à l'élaboration de projets nationaux et régionaux ciblés de renforcement des capacités conçus par des partenaires des Nations Unies (tels que le Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale du Bureau de lutte contre le terrorisme et du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale). Elle a également soutenu les projets nationaux et régionaux de partenaires extérieurs en Asie centrale, notamment ceux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ces projets ont été élaborés pour donner suite à la participation de ces organisations partenaires aux visites d'évaluation effectuées par le Comité dans les États d'Asie centrale. Les résultats et les conclusions de ces visites ont également permis aux partenaires de la Direction exécutive de déterminer les répercussions que les difficultés en constante évolution dans les États voisins de l'Asie centrale pourraient avoir sur les problèmes qui existent déjà dans la région.

37. La Direction exécutive a continué de collaborer étroitement avec les États Membres du Moyen-Orient, notamment pour assurer la mise en œuvre pleine et effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des recommandations du Comité par les États comptant parmi les plus touchés par les menaces que représentent Daech et les combattants terroristes étrangers.

C. Afrique

38. En 2017, face à l'évolution de la dynamique des conflits en Afrique, la Direction exécutive s'est associée au Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration pour contribuer à la mise à jour des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration. En octobre 2019, le tout premier module juridique des normes a été validé au niveau des décideurs. Le module juridique servira de référence principale aux praticiens du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des Nations Unies qui travaillent dans des environnements où opèrent des groupes terroristes et autres groupes armés. La Direction exécutive est une autorité de premier plan, au sein du Groupe de travail interinstitutions, pour ce qui est du développement continu d'orientations pertinentes sur ces questions à l'intention du système des Nations Unies dans son ensemble, ainsi que de chaque État Membre. Les orientations qui en résulteront s'appliqueront à l'échelle mondiale pour les praticiens du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des Nations Unies.

39. Grâce aux évaluations qu'elle a réalisées au nom du Comité et au dialogue permanent qu'elle entretient avec les États Membres, la Direction exécutive a pu rassembler les principales parties prenantes pour promouvoir les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration dans le cadre d'une approche globale et adaptée des activités de Boko Haram. Cette approche a été intégrée à la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram et a constitué la base d'une mobilisation régionale et nationale cruciale, y compris la fourniture d'une assistance technique, de la Direction exécutive et de ses partenaires.

40. En juin 2020, la Direction exécutive a réuni la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union africaine, l'ONUDC, l'Organisation internationale pour les migrations et le PNUD afin de présenter à l'Équipe spéciale interorganisations chargée de la question de Boko Haram (coprésidée par le Département des affaires

politiques et de la consolidation de la paix et le PNUD) un exposé conjoint sur les lacunes et difficultés en matière juridique dans le traitement des personnes associées à Boko Haram, en se référant aux dispositions essentielles des résolutions pertinentes du Conseil. En 2021, la Semaine de la lutte contre le terrorisme a été marquée par une manifestation parallèle organisée par la Direction exécutive en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUDC et intitulée « Vers une paix durable : la mise en œuvre des stratégies de triage, de poursuites, de réadaptation et de réinsertion dans le bassin du lac Tchad, un défi régional et national », qui a permis de faire valoir les points de vue des organismes régionaux, des gouvernements et des organisations de la société civile et de développer la coopération bilatérale nécessaire. Le travail de la Direction exécutive dans la région a également servi de base à l'élaboration de mesures de portée mondiale en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration, en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUDC, ainsi qu'à un engagement résolu en faveur des poursuites, de la réadaptation et de la réintégration au Burkina Faso et dans d'autres États africains.

D. Stratégies nationales complètes et intégrées de lutte contre le terrorisme

41. Agissant conformément au paragraphe 16 de la résolution 2395 (2017), la Direction exécutive a intensifié ses activités de sensibilisation auprès des États Membres afin d'encourager ces derniers à élaborer des stratégies nationales complètes et intégrées de lutte contre le terrorisme faisant appel à un large éventail de parties prenantes de la société pour lutter contre le terrorisme de manière globale. En conséquence, un nombre croissant d'États ont élaboré ou adopté une telle stratégie ou ont pris des mesures en ce sens.

42. La Direction exécutive a également pu se prévaloir de cet impératif dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, grâce à son rôle de coprésident du Groupe de travail sur les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Les États Membres d'Asie centrale et du Moyen-Orient ont adopté des stratégies de ce type, et des initiatives visant à soutenir l'adoption ou la mise en œuvre de stratégies régionales sont en cours en Afrique et au Moyen-Orient.

E. Lutte contre le financement du terrorisme

43. Un certain nombre de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au cours des quatre dernières années ont confié à la Direction exécutive de nouveaux mandats dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme. Pour s'en acquitter, la Direction exécutive a abordé la question de la lutte contre le financement du terrorisme tout au long du processus d'évaluation, organisé des séances d'information du Comité sur la question, renforcé son engagement auprès des juridictions nationales concernant l'élaboration de dispositifs de lutte contre le financement du terrorisme ou le renforcement de ceux qui existent, tenu des consultations avec la société civile et continué à développer ses propres capacités dans de nouveaux domaines d'expertise.

44. La Direction exécutive a fourni un appui à la Réunion spéciale conjointe du Comité contre le terrorisme et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés [dont la tenue a été demandée par le Conseil au paragraphe 36

de sa résolution 2462 (2019)], au cours de laquelle les comités ont examiné les menaces et tendances les plus récentes en matière de financement du terrorisme, ainsi que l'évolution des ripostes mises en place dans le cadre de l'application de cette résolution.

45. La Direction exécutive a également continué à renforcer sa coopération et ses échanges avec les parties prenantes qui s'occupent de la question de la lutte contre le financement du terrorisme, notamment le Groupe d'action financière et le Groupe de travail sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme et son volet intégré sur la coordination de la lutte contre le financement du terrorisme. Conformément à ses engagements envers le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, la Direction exécutive a également poursuivi le dialogue avec les États Membres sur les questions relatives à la prévention de ce phénomène et à la détection des liens entre la traite des êtres humains et le financement du terrorisme.

46. Au milieu de l'année 2021, agissant conformément à la résolution 2462 (2019) du Conseil, la Direction exécutive a coopéré activement avec le Bureau de lutte contre le terrorisme à la mise en œuvre de son programme mondial de renforcement des capacités en matière de prévention, de détection et de lutte contre le financement du terrorisme.

47. En fournissant un soutien supplémentaire aux États Membres dans ce domaine, la Direction exécutive a produit plusieurs rapports et contribué à plusieurs initiatives élaborées par les parties prenantes concernées. À partir de la fin de 2021, conformément aux résolutions 2395 (2017) et 2462 (2019) du Conseil, la Direction exécutive (en consultation avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions) présentera au Bureau de lutte contre le terrorisme, par l'intermédiaire du Comité, un résumé thématique annuel de l'évaluation des lacunes recensées, afin de proposer une assistance technique et un renforcement ciblé des capacités.

F. Gestion des frontières et application de la loi

48. La Direction exécutive a joué un rôle de premier plan dans les consultations organisées dans le cadre des programmes des Nations Unies pour le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme. Tous ces programmes sont exécutés conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, en particulier les résolutions 1373 (2001), 2178 (2014), 2309 (2016), 2322 (2016), 2341 (2017), 2370 (2017), 2396 (2017) et 2482 (2019), dont il facilitent la mise en œuvre. Les activités menées dans le cadre de ces programmes sont les suivantes : a) consultations sur le renforcement des capacités en vue de l'exploitation des renseignements préalables concernant les voyageurs et des dossiers passagers (la Direction exécutive a mené les consultations tenues avec 17 États Membres dans le cadre du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, y compris selon un format virtuel durant la pandémie de COVID-19) ; b) consultations avec le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan dans le cadre du projet relatif au lien entre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic d'armes légères et de petit calibre en Asie centrale ; c) consultations avec le Botswana, le Ghana et l'Ouganda dans le cadre des mécanismes de coordination interinstitutions au niveau national, ou programme sur les « cellules de fusion » (la Direction exécutive a également contribué à l'élaboration du recueil connexe sur les cellules de fusion) ; et d) coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme en vue de développer le Programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables, y compris ses composantes

axées sur la protection des sites religieux, des sites touristiques, des espaces urbains et des système de drones aériens.

49. Dans le contexte de la gestion des frontières et de l'application de la loi, afin d'aider les États à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil, la Direction exécutive a dirigé l'élaboration du Recueil de l'Organisation des Nations Unies des pratiques recommandées applicables à l'utilisation et à l'échange responsables des données biométriques dans le contexte de la lutte contre le terrorisme (2018) et du Recueil des bonnes pratiques en matière de protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes (2018). Elle a, également en tant que présidente du Groupe de travail sur la gestion des frontières dans le contexte de la lutte contre le terrorisme du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, élaboré un projet conjoint sur la prévention de l'acquisition d'armes par les terroristes, qui a conduit à la formulation de directives techniques visant à faciliter l'application de la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité et des bonnes pratiques et normes internationales connexes. Un document de travail sur la sécurité maritime et la lutte contre le terrorisme a été élaboré dans le cadre de l'initiative conjointe de la Direction exécutive et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. La Direction exécutive a contribué à la formulation de lignes directrices sur la sûreté des grandes manifestations sportives et dirigé aux côtés du Bureau de lutte contre le terrorisme l'initiative du Forum mondial de lutte contre le terrorisme qui a conduit à la mise au point d'une panoplie de mesures relatives à l'établissement de listes de surveillance aux fins de la lutte contre le terrorisme (2021). Elle a en outre contribué au lancement d'un site Web consacré à la biométrie dans le cadre de l'initiative conjointe du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive.

50. La Direction exécutive a continué de se préoccuper des menaces et défis nouveaux et émergents, liés notamment à l'utilisation de systèmes de drone aérien à des fins terroristes, à la sécurité aérienne et maritime, à la protection des cibles « molles », à l'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés et aux cybermenaces. Elle a également renforcé son partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle, l'Organisation de l'aviation civile internationale et le Biometrics Institute.

G. Législation et justice pénale, y compris les poursuites, la réadaptation et la réintégration

51. La Direction exécutive a continué de travailler en étroite collaboration avec les partenaires concernés, en particulier l'ONUDC, sur les questions relatives à l'action menée en matière de droit et de justice pénale pour combattre le terrorisme, notamment dans les domaines relatifs au renforcement de l'entraide judiciaire au niveau international et à la mise à jour des orientations sur l'entraide judiciaire et l'extradition, s'agissant en particulier des éléments de preuve numériques (électronique) et des informations recueillies par le personnel militaire, conformément à la résolution 2322 (2016). À cet égard, elle a dirigé l'élaboration, dans le cadre du Groupe de travail sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, des Directives visant à faciliter l'utilisation et l'admissibilité comme éléments de preuve devant les juridictions pénales nationales des informations recueillies, traitées, conservées et partagées par le personnel militaire à des fins de poursuite des infractions terroristes, élaborées dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme (2019). Ces directives ont contribué à faciliter l'élaboration d'orientations générales connexes par des organisations internationales et régionales telles que le Conseil de l'Europe et l'Agence de l'Union européenne

pour la coopération judiciaire en matière pénale de l'Union européenne, ainsi que par des États Membres. Elles se sont révélées être un outil utile pour aider les États à surmonter les difficultés liées à la collecte d'éléments de preuve dans les situations de conflit, les périodes suivant immédiatement un conflit et les situations à haut risque. La Direction exécutive a également aidé le Comité à organiser la réunion d'information publique sur la question.

52. La Direction exécutive a renforcé son analyse des éléments clés relatifs à l'élaboration de stratégies globales et sur mesure en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration des terroristes présumés, y compris les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille qui les accompagnent, et a inclus les composantes correspondantes dans l'additif aux Principes directeurs de Madrid de 2018, la version actualisée du Guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions (2019) du Conseil de sécurité et les outils d'évaluation électroniques récemment mis au point. Des orientations à l'intention des États Membres sur les efforts à déployer pour élaborer des mesures en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration conformes aux droits humains, différenciées selon le genre et l'âge, ont été cristallisées dans un document de travail (présenté par la Direction exécutive et l'ONUDC à plusieurs entités des Nations Unies début 2021), enrichi par les activités à l'organisation desquelles la Direction exécutive a participé dans le contexte des situations dans les régions du bassin du lac Tchad et de l'Asie du Sud-Est. S'appuyant sur ce document de travail, la Direction exécutive, l'ONUDC et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont lancé un projet conjoint visant à rassembler les pratiques et les enseignements tirés des stratégies en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration dans un recueil dont la version finale sera établie durant le premier trimestre de 2022. Un groupe consultatif informel composé d'experts de l'ONU et d'autres experts contribue également à l'élaboration de ce recueil, afin de garantir que tous les schémas pertinents sont dûment pris en compte. La Direction exécutive est également devenue membre du comité directeur du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, initiative novatrice menée à l'échelle de l'Organisation pour mettre en place une assistance technique ciblée destinée aux États Membres touchés par le problème des combattants terroristes étrangers de retour et relocalisés. La Direction exécutive est bien placée pour soutenir la conduite d'exercices préliminaires conjoints en tant qu'étape initiale de la prestation d'une assistance technique dans les domaines relatifs à la sécurité et à l'application du principe de responsabilité dans le contexte du Cadre global, conformément aux recommandations pertinentes du Comité.

H. Droits humains et lutte contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

53. La Direction exécutive a poursuivi ses efforts pour intégrer les droits humains en tant que question transversale dans toutes ses activités, notamment dans les outils d'évaluation, les visites effectuées au nom du Comité et le dialogue avec les États Membres au nom du Comité. Les mêmes efforts ont été consacrés à l'élaboration de publications analytiques, à l'organisation de séances d'information publiques et à huis clos du Comité et à des projets menés avec des partenaires dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et de ses groupes de travail. La Direction exécutive a également poursuivi son étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste et d'autres entités des Nations Unies chargées de la protection des droits humains. Ces partenariats cruciaux lui permettent de continuer à s'acquitter

efficacement de son mandat dans ce domaine, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans le contexte de la lutte contre le terrorisme restant une préoccupation majeure pour les États Membres et les entités des Nations Unies.

54. Peu avant le renouvellement le plus récent du mandat de la Direction exécutive, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2354 (2017) sur la lutte contre la rhétorique terroriste, l'étoffement des messages positifs et les choix crédibles à proposer pour contrer ceux qu'offrent les terroristes et les extrémistes violents. Conformément à la résolution, la Direction exécutive a aidé le Comité a organiser une réunion annuelle consacrée à l'examen des faits nouveaux survenus dans le monde sur le plan de la lutte contre la propagande terroriste.

55. En tant que membre actif du groupe de travail du Pacte mondial de coordination de la lutte contre le terrorisme sur la prévention et la répression de l'extrémisme violent, la Direction exécutive a lancé et dirigé un projet axé sur la lutte contre la propagande, en application de la résolution 2354 (2017) du Conseil de sécurité. Ce projet a privilégié le recensement des bonnes pratiques, l'élaboration de pratiques de suivi et d'évaluation solides et la création d'un « manuel » destiné à servir de guide et de référence pour les États Membres et d'autres acteurs essentiels. La Direction exécutive et le Bureau de lutte contre le terrorisme/Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont intégré les conclusions préliminaires de ce projet dans le projet mondial relatif à la prévention et à la répression de l'extrémisme violent grâce à la communication stratégique mené par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui vise à renforcer la capacité des États Membres, des organisations régionales et internationales (y compris les entités des Nations Unies) et de la société civile à contrer le discours terroriste.

I. Informatique et technologies des communications

56. Un certain nombre de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au cours des quatre dernières années ont à la fois consolidé et élargi les mandats du Comité et de la Direction exécutive dans le domaine des technologies de l'information et des communications, en étendant leur champ d'action thématique et en favorisant la collaboration avec un large éventail de nouveaux partenaires. En conséquence, la Direction exécutive a intégré dans l'ensemble de ses activités les questions liées aux technologies de l'information et de la communication, et développé encore sa propre capacité de suivre l'évolution des technologies et tendances émergentes.

57. En lançant l'initiative « Tech Against Terrorism », en 2017, la Direction exécutive a rapidement saisi l'importance des partenariats public-privé et de l'autorégulation du secteur pour contrer l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins terroristes. « Tech Against Terrorism » reste un partenaire proche de la Direction exécutive dans ses travaux sur les technologies de l'information et de la communication (comme le confirme un protocole d'accord de 2021) et a collaboré avec elle dans le cadre d'une série d'ateliers et d'autres manifestations, dont les plus récents sont le webinaire sur le thème des droits humains et de la modération des contenus dirigé par « Tech Against Terrorism » et le webinaire sur la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est dirigé par la Direction exécutive, qui se sont tenus respectivement en novembre et décembre 2021. Le rôle clé de la Direction exécutive au sein du Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme, qui travaille également en partenariat étroit avec « Tech Against Terrorism », a également été officialisé par la signature d'un protocole d'accord accordant à la Direction exécutive le statut d'observateur permanent auprès Comité consultatif indépendant du Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme.

La Direction exécutive est la seule entité des Nations Unies représentée auprès du Comité consultatif indépendant. Ces deux partenariats lui ont permis de contribuer à toutes les grandes discussions relatives à la modération des contenus en ligne.

58. La Direction exécutive a également pris la tête de l'action menée par l'Organisation dans le domaine des preuves électroniques et de la coopération internationale en matière d'accès aux données, avec l'ONUDC, en lançant le guide pratique pour les demandes de preuves électroniques internationales (2019). Actuellement dans sa deuxième édition, ce guide pratique actualisé est une compilation complète des prestataires de services de communication et des formulaires de demande de données standardisés qui aideront les praticiens à présenter des requêtes juridiques pour obtenir les éléments de preuve numériques nécessaires dans le cadre de procès, selon des pratiques claires et cohérentes et dans le respect du droit international des droits humains et des cadres juridiques nationaux applicables. La Direction exécutive publiera également d'ici la fin de 2021 un rapport sur l'état de la coopération internationale en matière de données numériques, qui évalue les tendances et les faits nouveaux relatifs à l'état de la coopération internationale aux fins de l'accès légal aux éléments de preuve numériques.

59. Compte tenu des préoccupations croissantes relatives à la protection des données dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive a proposé au Groupe de travail sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme de lancer un projet visant à élaborer des dispositions législatives recommandées et un recueil des bonnes pratiques existantes en matière de règles de protection des données afin de faciliter la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Ce projet (dirigé par la Direction exécutive de concert avec l'ONUDC et le Bureau de lutte contre le terrorisme) sera finalisé en 2022 et suivi d'activités d'assistance technique dirigées par l'ONUDC et le Bureau de lutte contre le terrorisme.

J. Questions de genre

60. La Direction exécutive a continué de s'employer à intégrer le genre en tant que question transversale dans toutes ses activités et fait progresser ses travaux de recherche et d'analyse axés sur le genre concernant les tendances et les questions nouvelles en matière de terrorisme et de lutte contre le terrorisme, comme en témoignent diverses publications. Le travail analytique de la Direction exécutive a contribué à faire d'elle une partie prenante essentielle dotée de compétences spécialisées sur les questions concernant à la fois le genre et la lutte contre le terrorisme et a également enrichi sa collaboration avec le Comité, les États Membres et d'autres acteurs pertinents.

61. Conformément au paragraphe 28 de la résolution 2395 (2017), la Direction exécutive a développé et élargi ses partenariats avec un grand nombre de parties prenantes. Dans ce contexte, elle a continué à consulter les organisations de femmes, notamment par le biais de ses activités en tant que coprésidente (avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) de la Plateforme sur le genre et la répression et la prévention de l'extrémisme violent en Afrique du Nord et en tant que vice-présidente du Groupe de travail sur l'adoption d'une démarche tenant compte des questions de genre dans la prévention et la répression du terrorisme, et c'est en cette qualité qu'elle a aidé à faciliter une série de réunions entre des représentantes de la société civile, les co-facilitateurs du septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et le Groupe des Amis de la prévention de l'extrémisme violent.

62. En vue de promouvoir une plus grande intégration des programmes relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité et relatifs la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive a activement participé à divers forums d'experts et de coordination sur ces questions, tels que le Groupe informel d'experts du Conseil chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. En 2021, elle a rejoint le réseau de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit afin d'apporter ses connaissances sur les liens entre le terrorisme et la violence sexuelle et de travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires du réseau pour obtenir des effets tangibles.

K. Lutte contre le terrorisme et droit international humanitaire

63. La Direction exécutive a poursuivi ses efforts pour intégrer le droit international humanitaire dans ses activités et traiter de la question de savoir où se situe la frontière entre la lutte contre le terrorisme et le droit international humanitaire, notamment dans ses outils d'évaluation, les visites effectuées au nom du Comité, le dialogue avec les États Membres et les parties prenantes concernées, et les séances d'information du Comité, selon le cas et les besoins, conformément au Guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes (2019).

64. En réponse au souci croissant qu'ont les États Membres de s'assurer que les résolutions du Conseil de sécurité sur le terrorisme sont mises en œuvre conformément au droit international humanitaire, la Direction exécutive a lancé un projet spécifique visant à mieux faire comprendre le lien entre lutte contre le terrorisme et droit international humanitaire aux parties prenantes de la lutte contre le terrorisme, notamment les États Membres, le Comité, la Direction exécutive et les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Dans ce contexte, elle a entrepris une étude thématique, qui sera finalisée et diffusée avant la fin 2021, traitant des questions relatives à l'interaction entre les cadres de lutte contre le terrorisme et le droit international humanitaire dans le contexte de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil, en mettant particulièrement l'accent sur a) les incidences de la lutte contre le terrorisme sur l'action humanitaire fondée sur des principes dans les contextes de conflit armé et b) les liens entre le terrorisme et les violations du droit international humanitaire, en vue de mieux établir les responsabilités pour les comportements terroristes.

L. Analyse et recherche politiques

65. La Direction exécutive a continué à s'acquitter de son rôle essentiel au sein de l'Organisation, à savoir identifier et évaluer les questions, les tendances et les faits nouveaux relatifs à la mise en œuvre des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005), 2178 (2014), 2396 (2017) et autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les résultats de ce travail ont été intégrés dans l'ensemble des activités de la Direction exécutive, y compris dans ses échanges avec le Comité et les États Membres, par le biais d'une série de publications et de manifestations en présentiel et virtuelles. Dans ce contexte, la Direction exécutive a également continué à renforcer le dialogue avec son Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste, qui est resté un outil unique et crucial s'agissant de garantir que le Comité reste informé des tendances, des problèmes et des faits nouveaux essentiels. Le Réseau compte désormais plus de 100 institutions de recherche de premier plan du monde entier, dont un nombre croissant de membres dans les régions les plus touchées par le terrorisme.

66. La Direction exécutive a lancé cinq nouveaux types de publication, conçus pour accroître la sensibilisation, tant au sein du Comité que parmi les organismes des Nations Unies et les décideurs politiques, aux tendances nouvelles identifiées grâce à ses échanges avec les États Membres et d'autres partenaires.

67. Outre la publication de plus de 25 alertes, notes analytiques, indicateurs de tendances et bulletins de recherche (couvrant des questions aussi diverses que l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins terroristes, les actes de terrorisme motivés par la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance ou perpétrés au nom d'une religion ou d'une croyance, la protection des cibles « molles » et le genre), la Direction exécutive a également publié trois rapports analytiques sur les répercussions de la COVID-19 et deux rapports de tendances consacrés aux questions relatives aux combattants terroristes étrangers (voir pièce jointe IV). Elle a également diffusé les conclusions de ces publications et son analyse d'autres tendances et défis émergents à l'occasion d'une série de réunions et de tables rondes, y compris en partenariat avec les membres du Comité, de tables rondes destinées à faire connaître les idées du Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste de la Direction exécutive avant les réunions et les exposés du Comité et de plus d'une douzaine de débats et d'ateliers, organisés en partenariat avec les membres du Réseau.

M. Victimes du terrorisme

68. Dans le cadre des visites effectuées au nom du Comité et agissant conformément au paragraphe 24 de la résolution 2395 (2017), la Direction exécutive tient pleinement compte des droits et des besoins des victimes du terrorisme et des questions connexes, notamment des mesures adoptées pour indemniser les victimes, fournir des services d'appui et offrir une protection dans les affaires où les victimes sont des témoins. Elle examine également avec les États les moyens de tenir compte de la voix des victimes dans les programmes visant à contrer le discours terroriste et continue de participer activement à l'élaboration de dispositions législatives types sur les droits des victimes du terrorisme, en collaboration avec l'ONUDC et l'Union interparlementaire.

69. La Direction exécutive a également continué à participer à des manifestations axées sur la commémoration des victimes et l'hommage à leur rendre, tout en préconisant le renforcement des mécanismes internationaux existants de soutien aux victimes du terrorisme afin de tenir véritablement compte de leurs droits et de leurs besoins. Elle a participé à la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, et pris part à une série de consultations d'experts du Bureau de lutte contre le terrorisme, de l'ONUDC et de l'Union interparlementaire sur des dispositions types concernant les victimes du terrorisme, dont l'Espagne était l'un des co-organisateurs.

VII. Enquêtes mondiales sur la mise en œuvre des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005)

70. Conformément au paragraphe 17 de la résolution 2395 (2017), la Direction exécutive a actualisé l'enquête mondiale sur l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité par les États Membres (S/2021/972, à paraître) et l'enquête mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité par les États Membres (S/2021/973, à paraître). Les deux enquêtes reposent sur les données compilées à partir des informations et des mises à jour communiquées au Comité par les États Membres, les rapports sur les visites du Comité dans les États

Membres, les résultats des travaux des ateliers nationaux et régionaux et les informations émanant d'organisations internationales, régionales et sous-régionales.

71. L'enquête mondiale actualisée sur la mise en œuvre par les États Membres de la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité par les États Membres porte sur les principaux domaines thématiques couverts par la résolution 1373 (2001) – législation antiterroriste, lutte contre le financement du terrorisme, services de répression, contrôle des frontières et coopération internationale – et tient compte de la nécessité de respecter les droits humains dans la lutte contre le terrorisme ainsi que des questions de genre. Elle donne une vue d'ensemble actualisée des tendances identifiées lors de l'enquête précédente, attire l'attention sur les tendances nouvelles et émergentes et s'intéresse aux nouvelles menaces potentielles. Elle présente également une évaluation de la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) et des résolutions pertinentes, énonce les normes générales et les pratiques recommandées qui devraient être mises en place par les États pour donner effet aux dispositions de la résolution 1373 (2001) et aborde les tendances générales liées à la mise en œuvre de la résolution dans des domaines thématiques clés. Elle tient compte de la nature de la menace terroriste mondiale, qui oblige les États Membres à adapter leurs politiques et leurs approches pour pouvoir gérer les nouvelles problématiques et combler les lacunes existantes dans le cadre de leur action de lutte antiterroriste. Au nombre de ces problématiques figurent la menace évolutive des combattants terroristes étrangers, celle, montante, du terrorisme dans les zones de conflit, l'apparition de nouvelles méthodologies terroristes, l'internalisation grandissante des attentats terroristes motivés par la xénophobie, le racisme ou d'autres formes d'intolérance ou commis au nom d'une religion ou d'une croyance, et, dernièrement, l'incidence de la pandémie mondiale de COVID-19.

72. L'enquête mondiale actualisée sur la mise en œuvre par les États Membres de la résolution 1624 (2005) contient un aperçu régional détaillé des mesures prises par les États pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité visant à lutter contre l'incitation à commettre des actes terroristes, l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et la propagande terroriste, en mettant l'accent principalement sur la mise en œuvre de la résolution 1624 (2005), dans laquelle le Conseil a demandé à tous les États d'interdire par la loi l'incitation à commettre un ou des actes terroristes. Cette enquête montre clairement que les États ont fait des progrès considérables depuis la publication de la précédente et fait ressortir les défis en matière de droits humains auxquels les États continuent de faire face dans ce domaine. Le constat y est fait que les États doivent désormais faire face à une menace accrue due à l'incitation à commettre des actes terroristes motivés par la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance ou au nom d'une religion ou d'une croyance. L'enquête montre que de nombreux États prennent des mesures actives pour surveiller et prévenir l'utilisation illicite des technologies de l'information et des communications à des fins terroristes, indiquant à cet égard que des partenariats entre l'État et le secteur privé peuvent avoir un effet bénéfique sur ces mesures. Elle montre aussi que les États recourent, pour lutter contre ces menaces, à un ensemble d'approches novatrices reposant souvent sur de solides partenariats associant l'ensemble des acteurs concernés de la société.

VIII. Mise à jour du Guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité

73. Conformément aux programmes de travail du Comité et de la Direction exécutive, le Guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du

Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes a été actualisé par la Direction exécutive pour tenir compte des dispositions applicables des résolutions adoptées sur la question et d'autres éléments figurant dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité adoptées depuis 2017. Cette mise à jour vise à aider la Direction exécutive et les États Membres dans le cadre des évaluations de pays réalisées par la Direction exécutive pour le compte du Comité, et s'appuie sur les orientations formulées dans les Principes directeurs de Madrid de 2015 et leur additif de 2018.

74. Le Guide technique tient compte des exigences du Conseil concernant les travaux du Comité et de la Direction exécutive dans les domaines suivants : les stratégies globales et intégrées de lutte antiterroriste ; la lutte contre le financement du terrorisme ; la sécurité aux frontières et la lutte contre le trafic d'armes ; la répression et l'échange d'informations ; les questions juridiques d'ordre général, y compris la législation, la justice pénale et la coopération internationale ; les aspects de la lutte antiterroriste relatifs au droit international des droits de l'homme, au droit international des réfugiés et au droit international humanitaire ; l'interdiction et la prévention de l'incitation à commettre des actes terroristes et du recrutement à cette fin, et la lutte contre l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et la propagande terroriste. Il tient compte également des efforts relatifs à la prise en considération des questions de genre dans les activités de lutte antiterroriste et des conséquences du terrorisme sur les enfants et les droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne les familles des combattants terroristes étrangers relocalisés ou ayant regagné leur pays.

IX. Réunions spéciales, réunions publiques d'information et réunions à huis clos, et autres manifestations

75. En application des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 2395 (2017) et d'autres résolutions du Conseil de sécurité, et conformément aux programmes de travail du Comité et de la Direction exécutive, le Comité a organisé, avec l'appui de la Direction exécutive, une série de réunions spéciales, de réunions publiques d'information et réunions à huis clos, et d'autres manifestations sur les questions régionales et thématiques intéressant la mise en œuvre des résolutions pertinentes (voir pièce jointe II). En 2018, en application de la résolution 2396 (2017), la Direction exécutive a aidé le Comité à élaborer l'additif aux Principes directeurs de Madrid, qui contiennent 17 nouveaux principes directeurs, en complément des 35 précédemment énoncés. Le but était de fournir aux États Membres des orientations détaillées et spécifiques pour faire en sorte que les outils et les stratégies visant à lutter contre le problème des combattants terroristes étrangers relocalisés ou ayant regagné leur pays soient en place et soient mis en œuvre dans le respect des réglementations nationales et du droit international.

76. La Direction exécutive a également aidé le Comité à préparer et à organiser une réunion spéciale pour commémorer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) et de la création du Comité, qui s'est tenue le 4 novembre 2021. La réunion spéciale a porté sur les questions suivantes : a) progrès accomplis et défis restant à relever dans la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes sur la lutte contre le terrorisme ; b) coopération internationale, y compris les relations avec les principales organisations internationales et régionales et les principaux organismes des Nations Unies, en particulier les mesures prises et les mesures supplémentaires nécessaires pour renforcer la capacité des États Membres de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ; c) voies à suivre : définir la nature des mesures multilatérales à prendre au cours de la prochaine décennie en vue de renforcer les effets et la viabilité de l'action menée dans ce domaine. La Directrice

de cabinet du Secrétaire général a prononcé le discours d'ouverture de la réunion spéciale au nom du Secrétaire général, et le Président a publié une déclaration résumant l'engagement du Comité à aider les États Membres à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil.

77. À l'occasion de ces manifestations, le Comité et la Direction exécutive ont continué de se tenir informés des évolutions de la menace terroriste qui met en péril la paix et la sécurité internationales, notamment des menaces, tendances et problématiques nouvelles, ainsi que des failles, et des réponses apportées par les États Membres. Les débats ont également bénéficié des échanges que la Direction exécutive entretient de longue date avec les États, les participants dressant le bilan des progrès accomplis et du dialogue entre la Direction exécutive et ses partenaires, notamment les entités compétentes des Nations Unies, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des acteurs issus du secteur privé, des établissements universitaires et les organisations de la société civile. Ces manifestations ont ainsi facilité la fourniture d'une aide et d'orientations évolutives, sur-mesure et tenant compte des risques aux fins des activités mondiales de lutte contre le terrorisme, et aidé les institutions politiques à mettre en place des mesures adaptées grâce à l'adoption de résolutions, de documents d'orientation et de principes directeurs pertinents. Les débats ont également continué d'apporter des informations précieuses à la Direction exécutive aux fins de la collecte de données destinées à la production de rapports analytiques et thématiques sur les nouvelles tendances et les nouvelles menaces.

X. Coopération avec d'autres entités des Nations Unies, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme et les organes subsidiaires du Conseil de sécurité

78. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment aux dispositions des paragraphes 4, 10, 12, 13, 14, 16, 17,18, 19, 20, 23, 24 et 31 de la résolution 2395 (2017), la Direction exécutive a maintenu une coopération et des échanges étroits avec ses partenaires des Nations Unies, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme et les organes subsidiaires du Conseil, et a trouvé d'autres moyens de surveiller, de promouvoir et de faciliter l'application effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Comité s'est également intéressé au partenariat entre la Direction exécutive et le Bureau de lutte contre le terrorisme dans le cadre des divers programmes thématiques mondiaux de renforcement des capacités du Bureau et a fourni des orientations à ce sujet.

79. En ce qui concerne le Bureau de lutte contre le terrorisme, la coopération et la coordination ont été renforcées par les moyens suivants :

a) Exposés semestriels du Bureau de lutte contre le terrorisme au Comité et participation du Bureau, en qualité d'observateur, aux réunions pertinentes du Comité ;

b) Consultations régulières, missions conjointes de haut niveau et exposés conjoints sur leurs travaux, au Comité et au Conseil, par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et la Directrice exécutive de la Direction exécutive ;

c) Réunions périodiques entre le Président, le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et la Directrice exécutive ;

d) Collaboration aux fins de la définition des régions et zones prioritaires en vue de faciliter la fourniture d'une assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités ;

e) Participation aux visites de pays effectuées par le Comité, aux programmes mondiaux intégrés du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme/Bureau de lutte contre le terrorisme, aux réunions du Comité, notamment en tant qu'observateur, et aux ateliers et manifestations organisés par le Bureau de lutte contre le terrorisme. La Direction exécutive a également participé activement à la Semaine de lutte contre le terrorisme en 2021, notamment en organisant et en co-organisant plusieurs manifestations parallèles, ainsi qu'à la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui a vu la Directrice exécutive présider et animer plusieurs tables rondes ;

f) Élaboration des rapports semestriels du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace ;

g) Désignation d'un point de contact avec la Direction exécutive au sein du Bureau de lutte contre le terrorisme ;

h) Contribution active de la Direction exécutive aux groupes de travail du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail sur la gestion des frontières dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. La Direction exécutive copréside également le Groupe de travail sur les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme. Elle assure en outre la vice-présidence du Groupe de travail sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme, du Groupe de travail sur l'adoption d'une démarche tenant compte des questions de genre dans la prévention et la répression du terrorisme, et du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources et le suivi et l'évaluation, contribuant ainsi à l'application effective des résolutions pertinentes du Conseil et à la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ;

i) Collaboration de la Direction exécutive avec les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, qui a permis la publication de recueils de bonnes pratiques dans un certain nombre de domaines, notamment l'utilisation responsable de la biométrie, la protection des infrastructures critiques et la collecte de preuves sur le champ de bataille ;

j) Lancement de l'appel pluriannuel des Nations Unies 2021-2022 pour la lutte contre le terrorisme, qui vise à assurer le financement des activités de lutte antiterroriste à l'échelle du système et a été coordonné par le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive et l'ONUDC en tant que coprésidents du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources et le suivi et l'évaluation.

80. S'agissant des organes subsidiaires du Conseil de sécurité [le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)], la coopération et la coordination ont été renforcées, notamment par les moyens suivants :

a) Participation aux visites de pays effectuées par le Comité ;

b) Production de rapports conjoints de la Direction exécutive et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions sur les mesures prises par les États

Membres pour désorganiser le financement du terrorisme, établis conformément aux dispositions du paragraphe 37 de la résolution 2462 (2019).

c) Organisation de réunions conjointes de comités et de séances d'information annuelles conjointes à l'intention du Conseil ;

d) Organisation de consultations conjointes régulières avec l'ensemble personnel de la Direction exécutive pour discuter des informations les plus récentes concernant diverses régions sensibles et d'autres questions relatives à la lutte antiterroriste.

XI. Collaboration avec des organisations et entités internationales, régionales et sous-régionales, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et d'autres acteurs non gouvernementaux

81. Conformément aux dispositions de la résolution 2395 (2017), en particulier de ses paragraphes 9 et 13, la coopération constante de la Direction exécutive avec les parties prenantes concernées permet de mieux faire connaître les obligations énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, facilite les discussions sur les bonnes pratiques des États et les lacunes à combler dans l'application des résolutions, et aide à recenser les nouvelles tendances, les nouveaux problèmes et les questions qui se font jour. La Direction exécutive a continué de renforcer ses réseaux et partenariats à l'échelle mondiale et d'en créer de nouveaux afin d'améliorer le travail du Comité grâce aux activités suivantes :

a) S'agissant des visites de pays et des évaluations connexes, la Direction exécutive a collaboré avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi qu'avec des experts de la lutte contre le terrorisme issus de la société civile, du monde universitaire, de centres d'étude et d'analyse et du secteur privé, à la demande des États Membres. Elle a également continué de communiquer ses conclusions à ces partenaires, le cas échéant ;

b) Les parties prenantes concernées ont été régulièrement invitées à s'exprimer devant le Comité réuni en séance plénière ou lors de manifestations organisées par la Direction exécutive autour de questions thématiques ou régionales liées aux résolutions pertinentes du Conseil. La Direction exécutive a également participé à des conférences, des ateliers, des tables rondes et des réunions de groupes de travail organisés par ces parties prenantes ;

c) Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et aux orientations du Comité, la Direction exécutive a continué de renforcer ses échanges avec des acteurs non gouvernementaux, notamment des organisations de la société civile. Elle a encouragé les États Membres à échanger avec les organisations de la société civile dans le cadre de leurs stratégies nationales de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, selon une démarche mobilisant l'ensemble de la société. Elle a organisé des consultations régulières avec des organisations de la société civile sur une série de questions constituant une source d'intérêt et de préoccupation commune, notamment afin d'étudier les moyens d'approfondir leur collaboration ;

d) La Direction exécutive a conclu plusieurs accords formels sur l'intensification de la coopération et des échanges d'informations avec des organisations régionales, des instituts de recherche et le secteur privé (voir pièce jointe III) ;

e) La Direction exécutive a renforcé ses liens avec la communauté des chercheurs grâce au Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste, notamment en élargissant ce réseau, en sollicitant des avis fondés sur des données factuelles au sujet des menaces, des tendances et des problématiques nouvelles, et en co-organisant des manifestations afin de porter à l'attention du Comité, du Conseil et des États Membres toute question d'intérêt ;

f) La Direction exécutive a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies pour soutenir les stratégies régionales pertinentes élaborées par les États Membres et des organisations régionales.

XII. Communication et sensibilisation du grand public

82. Au cours de la période considérée, la Direction exécutive a graduellement axé sa stratégie de communication autour des médias numériques. Elle s'est attachée à rendre plus visibles et à mieux faire connaître le Comité et la Direction exécutive, a conçu et mis en ligne un nouveau site Web conforme aux normes de l'Organisation des Nations Unies, assuré la promotion de l'additif aux Principes directeurs de Madrid (2018), produit des vidéos, lancé des campagnes numériques, organisé la commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) et de la création du Comité, procédé à la refonte de ses publications et assuré la promotion des réunions d'information du Comité.

83. La Direction exécutive a créé des contenus numériques visant à mieux faire connaître son expertise et des pages Web consacrées aux publications du Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste et à la commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) et de la création du Comité. Elle a également renforcé son action de sensibilisation du public en remaniant sa lettre d'information. En octobre 2021, celle-ci comptait 4 395 abonnés, soit une augmentation de 120 % par rapport au nombre d'abonnés recensés au début de son précédent mandat. La Direction générale a également accru sa présence dans les médias sociaux. Sur Twitter, le nombre de ses abonnés est passé de 15 300 en 2017 à 29 000 en octobre 2021, soit une augmentation de 90 % depuis le début de la période considérée. En 2019, sa page Facebook et son compte Instagram ont été vérifiés. En octobre 2021, son compte Facebook était suivi par plus de 18 716 utilisateurs, soit une augmentation de 420 % depuis le début du précédent mandat, et plus de 7 760 utilisateurs suivaient son compte Instagram, soit 462 % de plus qu'à la fin de la période de référence précédente.

84. Si les médias sociaux sont essentiels pour ce qui est d'accroître la visibilité de la Direction exécutive et de mieux la faire connaître, son site Web reste la principale source d'information sur ses activités et celles du Comité. En mai 2021, la Direction exécutive a lancé un nouveau site Web pour le Comité et pour elle-même, dont la fréquentation a augmenté de 594 %, passant de quelque 2 800 visiteurs uniques en janvier 2018 à 19 437 en octobre 2021. Le nouveau site Web a été remanié pour présenter des contenus nouveaux et des éléments multimédias, et mettre en exergue certains thèmes en haut de la page d'accueil.

XIII. Organisation et opérations de la Direction exécutive

85. La Direction exécutive compte actuellement 44 postes d'administrateur à temps plein et 8 postes d'agent des services généraux. Depuis le précédent rapport, l'Assemblée générale a affecté des ressources supplémentaires en personnel (six nouveaux postes en 2018 et deux en 2021) pour tenir compte du mandat élargi de la

Direction exécutive et permettre à celle-ci de gérer efficacement sa charge de travail, qui a considérablement augmenté dans certains domaines.

86. Les ressources issues du budget ordinaire ont été complétées par des contributions volontaires versées au fonds d'affectation spéciale de la Direction exécutive, à l'appui des activités relevant du mandat de cette dernière, notamment dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU.

Pièce jointe I

Liste des visites effectuées par le Comité dans des États Membres (2018-2021)

Visite n°	*État Membre*	*Dates de la visite*	*Total*
	2018		
136	Grèce (visite de suivi) deuxième fois	30 janvier-1er février 2018	15
137	Suisse (visite ciblée)	27 février-1er mars 2018	
138	Côte d'Ivoire (visite d'ensemble)	26-30 mars 2018	
139	Serbie (visite de suivi) deuxième fois	27-29 mars 2018	
140	Afrique du Sud (visite de suivi) deuxième fois	7-9 mai 2018	
141	Danemark (visite de suivi) deuxième fois	29-31 mai 2018	
142	Niger (visite de suivi) cinquième fois	9-11 juillet 2018	
143	Burkina Faso (visite de suivi) troisième fois	12-13 juillet 2018	
144	Arménie (visite régionale) deuxième fois	11-13 juillet 2018	
145	Nouvelle-Zélande (visite régionale) deuxième fois	11-13 juillet 2018	
146	Géorgie (visite régionale) deuxième fois	16-18 juillet 2018	
147	Australie (visite régionale) deuxième fois	16-20 juillet 2018	
148	Azerbaïdjan (visite régionale) deuxième fois	23-25 juillet 2018	
149	Mali (visite de suivi) quatrième fois	29-31 octobre 2018	
150	Arabie saoudite (visite de suivi) deuxième fois	4-6 novembre 2018	
	2019		
151	Finlande (visite de suivi) deuxième fois	8-11 avril 2019	16
152	Ouganda (visite de suivi) deuxième fois	22-24 avril 2019	
153	États-Unis d'Amérique (visite ciblée)	26 avril-3 mai 2019	
154	Turquie (visite de suivi) troisième fois	11-14 mai 2019	
155	Maroc (visite de suivi) troisième fois	26-28 juin 2019	
156	Indonésie (visite de suivi) deuxième fois	16-18 juillet 2019	
157	Togo (visite ciblée)	22-24 juillet 2019	
158	Ghana (visite de suivi) troisième fois	2-4 octobre 2019	
159	Maldives (visite ciblée)	6-8 octobre 2019	
160	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (visite de suivi) deuxième fois	7-11 octobre 2019	
161	Philippines (visite de suivi) troisième fois	10-12 octobre 2019	
162	Chine (visite ciblée)	29 octobre-2 novembre 2019	
163	Pérou (visite ciblée)	12-14 novembre 2019	

Visite nº	*État Membre*	*Dates de la visite*	*Total*
164	Mozambique (visite de suivi) deuxième fois	18-21 novembre 2019	
165	Kirghizistan (visite de suivi) deuxième time	3-6 décembre 2019	
166	Pologne (visite d'ensemble)	9-13 décembre 2019	
	2020		
167	Qatar (visite de suivi)	18-20 février 2020	2
168	Guinée équatoriale (visite ciblée)	4-26 février 2020	
	2021		
169	Malaisie (composante virtuelle de la visite de suivi hybride)	22-26 mars 2021	13
170	Iraq (composante virtuelle de la visite de suivi hybride)	29 mars-12 avril 2021	
171	Lituanie (composante virtuelle de la visite régionale hybride)	26-30 avril 2021	
172	République démocratique du Congo (composante virtuelle de la visite d'ensemble hybride)	7 avril-5 mai 2021	
173	Estonie (composante virtuelle de la visite régionale hybride)	10-14 mai 2021	
174	Canada (composante virtuelle de la visite de suivi hybride)	17 mai-14 juin 2021	
175	Soudan (composante virtuelle de la visite d'ensemble hybride)	7-16 juin 2021	
176	Lettonie (composante virtuelle de la visite régionale hybride)	28 juin-2 juillet 2021	
177	Bénin (composante virtuelle de la visite d'ensemble hybride)	6-23 juillet 2021	
178	Ouzbékistan (composante virtuelle de la visite de suivi hybride) troisième fois	12-23 juillet 2021	
179	Nigéria (composante virtuelle de la visite de suivi hybride) quatrième fois	11-27 octobre 2021	
180	Belgique (composante virtuelle de la visite de suivi hybride) deuxième fois	19 octobre-30 novembre 2021	
181	Jordanie (composante virtuelle de la visite régionale hybride) troisième fois	24-28 octobre 2021	

Pièce jointe II

Liste des réunions et réunions d'information tenues par le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive (2018-2021)

Sujet	*Date*
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs à la collecte de preuves sur le champ de bataille	24 mai 2018
Séance publique du Comité sur la lutte contre les discours terroristes et la prévention de l'utilisation d'Internet à des fins terroristes	29 mai 2018
Réunion informelle du Comité sur la mobilisation de la communauté dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est	6 juin 2018
Exposé conjoint de la Direction exécutive et du Biometrics Institute sur l'utilisation de la biométrie dans la lutte contre le terrorisme	21 juin 2018
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les enfants et le terrorisme	21 juin 2018
Réunion publique d'information sur l'Asie centrale	2 juillet 2018
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et notamment des droits et des rôles des victimes du terrorisme	13 septembre 2018
Réunion publique d'information sur le tandem terrorisme international et criminalité transnationale organisée	8 octobre 2018
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les poursuites, la réadaptation et la réintégration des combattants terroristes étrangers	25 octobre 2018
Réunion publique d'information interactive du Comité à l'intention de tous les membres en prévision de la réunion spéciale sur « la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité : examen des Principes directeurs de Madrid »	20 novembre 2018
Réunion spéciale du Comité contre le terrorisme sur « la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité : examen des Principes directeurs de Madrid »	13 décembre 2018
Exposé conjoint de la Direction exécutive et de l'Organisation de l'aviation civile internationale sur la suite donnée à la réunion spéciale du Comité sur la coopération en matière de lutte contre la menace terroriste à l'aviation civile	20 décembre 2018
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur l'intégration de la question des genres dans les travaux du Comité et de la Direction exécutive	20 décembre 2018
Réunion publique d'information sur l'additif aux principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers (2018)	22 février 2019
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les nouvelles tendances (extrémisme d'extrême-droite)	8 avril 2019
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les dangers et les possibilités découlant de l'utilisation de drones aériens	25 avril 2019
Réunion spéciale conjointe du Comité contre le terrorisme et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011)	26 avril 2019

Sujet	*Date*
et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés sur le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme	
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les liens entre la lutte antiterroriste et le droit international humanitaire	23 mai 2019
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les questions de sécurité maritime et les actes terroristes commis en mer	20 juin 2019
Réunion publique d'information du Comité sur la protection des cibles molles au moyen d'un engagement local et de partenariats public-privé	27 juin 2019
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur le renforcement du rôle des parlements pour ce qui est de renforcer l'action antiterroriste des États Membres	2 juillet 2019
Réunion publique d'information du Comité sur l'intégration de la question du genre aux travaux du Comité et de la Direction exécutive	1er novembre 2019
Séance publique du Comité sur la lutte contre les discours terroristes et la prévention de l'utilisation d'Internet à des fins terroristes	28 janvier 2020
Réunion d'information publique en ligne sur la mise à jour du Guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes	17 août 2020
Réunion d'information publique du Comité (en ligne) sur les nouvelles tendances de l'extrémisme violent propice au terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent par une approche fondée sur les droits humains	16 septembre 2020
Réunion d'information conjointe de la Direction exécutive et du Bureau de lutte contre le terrorisme sur la sécurité maritime	17 septembre 2020
Réunion publique d'information du Comité (en ligne) sur le rôle des juges, des procureurs et des avocats de la défense dans les poursuites contre des terroristes, notamment l'utilisation efficace des éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille ou par l'armée.	12 novembre 2020
Réunion publique d'information du Comité (en ligne) sur les menaces terroristes pour l'aviation civile, l'état d'avancement de l'application de la résolution 2309 (2016) du Conseil de sécurité et la suite donnée aux dispositions de la résolution 2396 (2017) relatives à l'aviation civile.	2 décembre 2020
Réunion publique d'information du Comité (en ligne) sur la menace du terrorisme en Amérique latine et dans les Caraïbes	14 décembre 2020
Réunion publique d'information du Comité (en ligne) sur la protection des cibles molles contre les attaques terroristes	27 janvier 2021
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les mesures prises par les États situés dans les zones de conflit au Moyen-Orient ou à proximité, en particulier face à l'évolution des menaces que représentent les combattants terroristes étrangers et aux défis spécifiques liés au rapatriement de ces combattants et des membres de leurs familles	27 juillet 2021
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les liens entre la lutte antiterroriste et le droit international humanitaire	27 juillet 2021
Séance publique du Comité, avec la participation du Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste (Direction exécutive du	3 septembre 2021

Sujet	*Date*
Comité contre le terrorisme), consacrée aux nouvelles menaces, tendances et évolutions en matière de terrorisme et de contre-terrorisme : retour sur 20 ans de lutte contre la menace terroriste	
Réunion spéciale du Comité organisée à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et de la création du Comité	4 novembre 2021
Réunion spéciale conjointe du Comité et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés sur la lutte contre le financement du terrorisme	Prévue pour le 16 novembre 2021
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les stratégies globales et sur mesure en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration.	Prévu pour le 18 novembre 2021
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur les approches globales de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et le rôle de la société civile et des autres acteurs non gouvernementaux	Prévu pour le 18 novembre 2021
Exposé de la Direction exécutive au Comité sur l'accès juridique aux données	Prévu pour novembre 2021
Réunion publique d'information du Comité sur la réponse coordonnée faisant suite à la mise en œuvre des résolutions du Conseil par les États Membres de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est, et les recommandations issues de la visite du Comité	30 novembre 2021
Séance publique du Comité sur la lutte contre la propagande terroriste et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes	Prévue pour décembre 2021
Réunion publique d'information conjointe du Comité et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés sur l'EIIL en Afrique : nature de la menace et riposte	Prévue pour décembre 2021

Pièce jointe III

Liste des accords conclus entre la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et ses partenaires (2018-2021)

Nom du document	*Partenaire*	*Date de signature*
Cadre de partenariat et de collaboration : Direction exécutive du Comité contre le terrorisme / Département des opérations de maintien de la paix / Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité		13 mars 2018
Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme	Bureau de lutte contre le terrorisme	15 mars 2018
Accord de coopération	Organisation de l'aviation civile internationale	17 mai 2018
Accord de coopération	Biometrics Institute	21 juin 2018
Mémorandum d'accord	Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération	25 mars 2019
Mémorandum d'accord	Université de Chicago	21 mai 2019
Mémorandum d'accord	Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme	5 mars 2021
Mémorandum d'accord régissant la coopération dans le cadre de l'initiative « Tech Against Terrorism »	Online Harms Foundation	2 août 2021

Pièce jointe IV

Liste des publications de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (2018-2021)[1]

Type de publication	*Titre*	*Date de publication*
Rapport sur les tendances	*The challenge of returning and relocating foreign terrorist fighters: research perspectives*	Avril 2018
Rapport Trends Alert	*Concern at potential risks posed by the forthcoming release of imprisoned foreign terrorist fighters*	Juillet 2018
Rapport Trends Alert	*More support needed for smaller technology platforms to counter terrorist content*	Novembre 2018
Rapport sur les tendances	*Gender dimensions of the response to returning foreign terrorist fighters: research perspectives*	Février 2019
Rapport Trends Alert	*Greater efforts needed to address the potential risks posed by terrorist use of unmanned aircraft system*	Mai 2019
Note d'analyse	*Responding to terrorist threats to soft targets*	Septembre 2019
Note d'analyse	*The repatriation of ISIL-associated women*	Septembre 2019
Note d'analyse	*The repatriation of ISIL-associated children*	Septembre 2019
Rapport Trends Alert	*Member States concerned by the growing and increasingly transnational threat of extreme right-wing terrorism*	Avril 2020
Note d'analyse	*Countering terrorist narratives online and offline*	Avril 2020
Rapport	*The Impact of the COVID-19 pandemic on terrorism, counter-terrorism and countering violent extremism*	Juin 2020
Rapport Trends Alert	*Member States concerned by the growing and increasingly transnational threat of extreme right-wing terrorism: update*	Juillet 2020.
Note d'analyse	*The prosecution of ISIL-associated women*	Juillet 2020
Rapport sur le suivi des tendances	*Integrating gender in counter-terrorism and countering violent extremism; resolution 2242 (2015) five years on*	Octobre 2020
Rapport	*The Impact of the COVID-19 pandemic on terrorism, counter-terrorism and countering violent extremism: update*	Décembre 2020
Note d'analyse régionale	*Efforts of European Member States to prevent terrorists from abusing asylum systems while ensuring compliance with international refugee and human rights law: challenges, recommendations and good practices*	Avril 2021

[1] Toutes les publications sont consultables à l'adresse www.un.org/securitycouncil/ctc/content/publications.

Type de publication	*Titre*	*Date de publication*
Rapport	*Update on the impact of the COVID-19 pandemic on terrorism, counter-terrorism and countering violent extremism*	Juin 2021
Rapport	*Update on the impact of the COVID-19 pandemic on terrorism, counter-terrorism and countering violent extremism*	Décembre 2021
Note d'analyse	*Biometrics and counter-terrorism*	Décembre 2021

Annexe II

Observations de la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme sur les moyens de renforcer l'appui fourni par la Direction exécutive au Comité, au Conseil de sécurité et aux États Membres, et d'obtenir véritablement des effets directs et des résultats concrets sur le terrain

I. Introduction

1. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux orientations générales du Comité contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme joue un rôle essentiel en aidant le Comité à suivre, promouvoir et faciliter la mise en œuvre par les États Membres des résolutions pertinentes du Conseil relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, dans le respect du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit international humanitaire, selon qu'il convient.

2. Au cours des deux décennies qui ont suivi l'adoption de la résolution 1373 (2001), le Conseil de sécurité a adopté plus de 20 résolutions supplémentaires relatives à la lutte contre le terrorisme, introduisant de nouvelles obligations et d'autres mesures qui se sont appuyées sur les dispositions de la résolution 1373 (2001) en vue de renforcer le cadre international de lutte contre le terrorisme, de suivre l'évolution de la menace terroriste mondiale et d'améliorer la coopération et la coordination avec les partenaires au sein du système des Nations Unies et au-delà. Les mandats du Comité et de la Direction exécutive ont continué de s'élargir en conséquence. La Direction exécutive a continué d'agir systématiquement au nom du Comité pour suivre et évaluer la mise en œuvre par les États de la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions pertinentes, recenser les bonnes pratiques et formuler des recommandations à l'intention des États Membres sur les mesures à prendre pour appliquer pleinement et efficacement les résolutions pertinentes du Conseil et les normes internationales pertinentes, tout en tenant compte des contextes nationaux et régionaux.

3. Avant que le Conseil ne renouvelle le mandat de la Direction exécutive, en décembre 2021, par sa résolution 2617 (2021), la Directrice exécutive a rencontré les représentants permanents des membres du Comité, ou leurs adjoints, afin d'échanger leurs vues sur les travaux futurs de la Direction exécutive, et a tenu un certain nombre de séances de réflexion en interne. Sur la base de ces exercices et en s'appuyant sur l'expérience et les enseignements tirés depuis l'examen à mi-parcours du mandat de la Direction exécutive et les observations soumises au Comité en 2019, et en vue de renforcer l'impact des activités de la Direction exécutive sur le terrain ainsi que ses capacités de suivi, sa visibilité et son positionnement, et d'améliorer encore sa capacité à appuyer l'action du Comité, du Conseil et des États Membres, la Directrice exécutive recommande au Comité de prendre en considération les observations suivantes, qui peuvent être regroupées en deux domaines prioritaires :

a) Moyens d'assurer la réalisation efficace des activités relevant du mandat de la Direction exécutive dans ses quatre principaux domaines d'action ;

b) Fourniture d'un soutien accru au Conseil de sécurité au service de la réalisation de ses objectifs en matière de paix et de sécurité.

4. Ces deux domaines prioritaires ne se veulent pas exhaustifs. En les mettant en exergue, l'intention est de les porter à l'attention du Comité dans le cadre de son

examen du mandat de la Direction exécutive, avec les autres éléments à l'étude, notamment le projet de rapport sur les activités menées et les résultats obtenus par le Comité et sa Direction exécutive entre 2018 et 2021.

II. Moyens d'assurer la réalisation efficace des activités relevant du mandat de la Direction exécutive, dans ses quatre principaux domaines d'action

5. Au cours des quatre dernières années, la Direction exécutive a continué de soutenir le Comité à travers ses quatre principaux axes de travail : a) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre par les États Membres des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ; b) la facilitation de la fourniture d'une assistance technique aux fins du renforcement des capacités ; c) la promotion des documents d'orientation et des lignes directrices du Conseil et du Comité, ainsi que des codes internationaux pertinents et des normes et pratiques recommandées ; d) l'analyse des nouvelles tendances, menaces et problématiques à porter à l'attention du Comité et du Conseil. Chacun de ces quatre axes de travail s'est développé au cours des quatre dernières années, comme en témoignent les éléments suivants : a) l'augmentation du nombre d'États Membres visités, le suivi de l'application par les États des recommandations issues des visites et de domaines de mise en œuvre plus complexes, la présentation de rapports par les États au Comité et le partage d'évaluations confidentielles, avec l'accord des États concernés ; b) la collaboration accrue avec d'autres partenaires pour faciliter la fourniture de l'assistance technique, en particulier le Bureau de lutte contre le terrorisme, et le fait que la Direction exécutive assure la présidence, la vice-présidence ou la coprésidence de plusieurs groupes de travail du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme (dont la restructuration par le Bureau de lutte contre le terrorisme n'est pas prise en considération dans la résolution 2395 (2017) du Conseil) ; c) la poursuite de la promotion des documents d'orientation et des lignes directrices du Conseil et du Comité auprès des États Membres, l'augmentation du nombre de partenariats établis avec des entités des Nations Unies et d'autres organismes, qui a nécessité un travail supplémentaire de promotion supplémentaire des documents d'orientation et des lignes directrices ; d) l'élargissement de l'analyse des nouvelles tendances, menaces et problématiques, sur une base thématique et régionale, qui a nécessité la production d'un large éventail de produits analytiques à porter à l'attention du Comité, du Conseil, des États Membres et d'autres partenaires du Comité et de la Direction exécutive.

6. Afin de renforcer le rôle de surveillance de la Direction exécutive ainsi que l'utilisation et le suivi des recommandations découlant des évaluations et des analyses réalisées, la Directrice exécutive propose les mesures suivantes pour a) renforcer les échanges directs et le dialogue entre le Comité, la Direction exécutive et les États Membres avant, pendant et après les visites d'évaluation effectuées par la Direction exécutive au nom du Comité ; b) assurer un suivi rapide et efficace des recommandations à mettre en œuvre par les États Membres et des recommandations qui bénéficieraient du soutien des partenaires en matière de renforcement des capacités ; c) améliorer l'accès aux travaux du Comité et de la Direction exécutive, ainsi que leur transparence :

i) Accroître les efforts de sensibilisation du Comité et renforcer les activités menées par la Direction exécutive dans ce domaine pour encourager les États à autoriser la diffusion de leurs rapports respectifs, notamment par des négociations spécifiques et un suivi auprès des États visités, le cas échéant, afin de les encourager à publier l'évaluation les concernant, en totalité ou en partie,

et ainsi permettre aux partenaires de la Direction exécutive, au sein du système des Nations Unies et au-delà, d'y accéder.

ii) Mettre en place un processus de suivi solide qui incite les États Membres à appliquer les recommandations du Comité de manière efficace, tout en respectant les droits humains et les libertés fondamentales et en se conformant au droit interne et au droit international, et qui permette d'augmenter le nombre d'exposés présentés au Comité par les États Membres, afin d'améliorer la transparence, l'adhésion des États Membres et l'engagement constant de toutes les parties prenantes en faveur du processus d'évaluation, de résultats tangibles et du respect de leurs obligations internationales.

iii) Fournir des rapports périodiques de la Direction exécutive au Comité sur les résultats de ses travaux, y compris avec la collaboration des États Membres, des partenaires en matière de renforcement des capacités, de la communauté des donateurs, des organisations de la société civile et des universités, afin de lui fournir une vue d'ensemble de ses activités et de promouvoir une meilleure compréhension des effets des activités du Comité et de la Direction exécutive sur le terrain.

iv) Utiliser les offices respectifs de la présidence et de la vice-présidence du Comité, avec l'appui de la Direction exécutive, pour approfondir le dialogue avec les États Membres qui doivent fournir des informations actualisées sur les progrès réalisés dans les domaines de mise en œuvre et l'application des recommandations du Comité, ou qui n'ont pas encore consenti à une visite.

v) Envisager d'élaborer des feuilles de route, y compris de décréter des domaines prioritaires, pour aider les États Membres, notamment à la suite d'une visite d'évaluation, à mettre en œuvre les recommandations prioritaires du Comité et, le cas échéant, travailler avec les organismes partenaires et les donateurs de manière transversale, afin de répondre concrètement aux besoins d'assistance technique recensés, dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales, et conformément au droit interne et au droit international.

vi) Établir une liste semestrielle des États dans lesquels le Comité devrait se rendre, conformément à l'approche fondée sur les risques et en tenant compte de l'évolution de la menace terroriste, tout en gardant à l'esprit le délai nécessaire à l'obtention du consentement des États ainsi qu'à la préparation et à la finalisation du rapport d'évaluation.

7. Afin d'accroître et d'améliorer l'utilisation par les fournisseurs d'assistance technique des données acquises par la Direction exécutive dans le cadre de la conception, de la programmation et du financement de projets et d'activités de renforcement des capacités, et afin de faciliter la fourniture d'une assistance adaptée et ciblée qui réponde aux besoins nationaux et régionaux et favorise le respect de l'état de droit et des droits humains dans la lutte contre le terrorisme, y compris les dimensions de genre et d'âge, la Directrice exécutive recommande de renforcer le rôle de facilitation de la Direction exécutive (par la coordination et la coopération, de manière multidisciplinaire, avec l'ensemble de ses partenaires), notamment grâce aux mesures suivantes :

a) Élargir et renforcer sa collaboration avec ses partenaires sur le terrain. (La Directrice exécutive devrait continuer de collaborer étroitement avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les responsables d'autres partenaires opérationnels, afin d'assurer en temps utile le suivi des besoins recensés en matière d'assistance technique, des actions coordonnées et de leurs effets concrets) ;

b) Renforcer la coopération avec la communauté des donateurs, les fournisseurs d'assistance technique et les partenaires d'exécution, notamment en invitant la présidence du Comité ou la vice-présidence du Sous-Comité à organiser des discussions de groupe et des réunions thématiques sur un dossier de pays ou une région particulière, dans le cadre du suivi de l'évaluation des visites du Comité. Cela permettra de mieux faire connaître les conclusions du Comité concernant les États Membres dans lesquels il s'est rendu et de renforcer le soutien de la communauté des donateurs et des fournisseurs d'assistance technique en vue de répondre aux besoins d'assistance technique recensés ;

c) Examiner les moyens de mieux mesurer et évaluer les effets et les résultats des activités entreprises, et de mieux informer et communiquer sur ces questions, afin d'apporter aux États Membres un soutien encore plus adapté, notamment dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme et de ses groupes de travail ;

d) Associer la Direction exécutive à la conception des programmes de renforcement des capacités des partenaires des Nations Unies et aux discussions avec les donateurs afin de s'assurer que ces programmes répondent aux besoins d'assistance technique hautement prioritaires recensés dans le cadre des visites d'évaluation relevant des obligations des États Membres en vertu du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, le cas échéant, et en tenant dûment compte de la dimension de genre dans ces programmes. (À cet égard, la Direction exécutive est prête à communiquer les principales conclusions de ses évaluations et les besoins d'assistance technique recensés au Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et à d'autres instances similaires, si nécessaire) ;

e) Renforcer la coordination et la coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et rendre compte des effets de cette collaboration, notamment en organisant à l'intention du Comité des séances d'information conjointes plus régulières sur la fourniture d'une assistance technique fondée sur les conclusions du Comité et sur la manière dont les informations recueillies dans le cadre des évaluations du Comité et diffusées par l'intermédiaire du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme contribuent à la fourniture de cette assistance (comme l'ont également demandé des États Membres dans lesquels s'est rendu le Comité) ;

f) Inviter la Direction exécutive à présenter régulièrement aux groupes de travail du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme des exposés sur les conclusions et recommandations pertinentes émanant des évaluations du Comité, et ainsi porter les besoins d'assistance technique à l'attention des entités partenaires. La Direction exécutive est prête à faciliter la participation du Président du Comité à ces réunions d'information ainsi que les échanges avec les groupes de travail, si nécessaire.

8. La Directrice exécutive recommande de renforcer la sensibilisation aux documents d'orientation et aux lignes directrices du Conseil de sécurité et du Comité, ainsi qu'aux codes internationaux pertinents et aux normes et pratiques recommandées auprès des autres organismes des Nations Unies qui luttent contre les menaces pour la paix et la sécurité internationales, notamment le terrorisme. Dans l'objectif de toujours mieux faire connaître la mission et les activités de la Direction exécutive, elle recommande que la Direction exécutive renforce sa communication auprès du grand public, ses activités de sensibilisation et sa présence en ligne, notamment par l'intermédiaire du site Web du Comité et des médias sociaux.

9. S’appuyant sur le rôle essentiel de la Direction exécutive au sein des Nations Unies pour recenser et évaluer les questions, les tendances et les évolutions relatives à l’application des résolutions pertinentes du Conseil, le Comité pourrait également inviter la Direction exécutive à porter à son attention ses analyses concernant les tendances, les bonnes pratiques et les lacunes recensées, au moyen de réunions d’information régulières et par l’intermédiaire de son nouveau portail interne en ligne qui héberge ses outils d’évaluation améliorés (l’enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre (e-DIS) et le bilan général révisé de la mise en œuvre). Combiné à un outil en ligne hébergeant sa base de données sur la lutte antiterroriste, ce nouveau portail permettra à la Direction exécutive de porter plus efficacement ses conclusions et recommandations à l’attention des États Membres, des donateurs, des bénéficiaires et autres partenaires des Nations Unies, afin de les tenir pleinement informés des dernières tendances, défis et évolutions clés dans le paysage national, régional et mondial du terrorisme et de la lutte antiterroriste.

10. La Directrice exécutive recommande que le Comité, lorsqu’il examinera les moyens d’améliorer l’exécution des activités qui ont été confiées à la Direction exécutive et l’appui fourni par celle-ci au Conseil, au Comité et aux États Membres, détermine si la Direction exécutive bénéficierait de ressources humaines supplémentaires afin de s’acquitter de manière efficace et efficiente des tâches susmentionnées dans ses différents domaines d’activité. À cet égard, elle se félicite de l’approbation par l’Assemblée générale de postes supplémentaires au cours des quatre dernières années dans certains domaines spécifiques. Dans le même temps, elle a également observé une forte augmentation des activités de la Direction exécutive au cours des quatre dernières années afin de donner suite aux multiples obligations nées de la résolution 2395 (2017), notamment en ce qui concerne la nécessité d’assurer en temps utile un suivi solide et constant de son travail de surveillance et d’évaluation visant à aider les États à résoudre les problèmes croissants en matière de capacités et de coordination, la complexification et la sophistication des exigences énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l’élargissement du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste (qui nécessite toujours une coopération et une coordination plus vastes et plus étroites pour garantir une approche unifiée et complémentaire de toutes les entités du système des Nations Unies), et les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui sont un élément à part entière à prendre en considération aux fins de la lutte contre le terrorisme à l’échelle mondiale et de l’organisation des travaux de la Direction exécutive et du Comité. Compte tenu de ce qui précède, alors que le paysage terroriste continue d’évoluer rapidement et que le mandat de la Direction exécutive continue de s’étendre, la Directrice exécutive recommande que le Comité soutienne la Direction exécutive en lui obtenant des ressources supplémentaires pour qu’elle puisse continuer de fournir un appui adapté, efficace et cohérent au Comité, aux États Membres et à ses partenaires des Nations Unies et autres, dans le but de faire face à l’évolution de la menace terroriste, de produire des effets tangibles et de promouvoir le respect de l’état de droit et des mesures antiterroristes respectueuses des droits humains et qui tiennent dûment compte de la dimension de genre.

III. Fourniture d’un soutien accru au Conseil de sécurité au service de la réalisation de ses objectifs en matière de paix et de sécurité

11. Dans sa résolution 2395 (2017), le Conseil note le rôle crucial de la Direction exécutive au sein du système des Nations Unies et ses compétences dans l’évaluation des questions de lutte contre le terrorisme et l’analyse des principales tendances et évolutions en la matière. À cet égard, la Directrice exécutive recommande que le rôle

unique de la Direction exécutive dans le système des Nations Unies et l'avantage comparatif qu'elle apporte soient davantage mis à profit, notamment ses évaluations, ses analyses et son expertise, afin de tenir le Conseil pleinement informé de l'évolution du paysage terroriste, des menaces et des problématiques nouvelles, et des caractéristiques nationales, régionales et mondiales de la lutte antiterroriste. L'avantage comparatif de la Direction exécutive en matière de lutte contre le terrorisme et la pertinence du cadre international de lutte contre le terrorisme doivent également être davantage mis à profit pour soutenir les activités d'autres organismes des Nations Unies œuvrant aux objectifs de paix et de sécurité du Conseil.

12. Depuis sa création, la Direction exécutive n'a cessé de renforcer le dialogue avec les États membres, ses partenaires des Nations Unies et les organisations internationales, sous-régionales et régionales. Elle travaille également avec plus de 100 instituts de recherche par l'intermédiaire de son Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste, qui offre un cadre unique pour le dialogue entre la communauté des chercheurs et les États Membres. Grâce à sa collaboration multilatérale avec ses partenaires, parmi lesquels des organisations de la société civile, des universités, des centres d'étude et d'analyse et des acteurs privés, à ses échanges avec les États Membres et à son expertise technique, la Direction exécutive est au fait des évolutions les plus récentes de la menace terroriste mondiale et des possibles changements à venir, et continue de renforcer sa capacité d'agir telle une plaque tournante de l'information dans ce domaine, notamment en portant à l'attention du Comité toute nouvelle tendance. À cet égard, la Directrice exécutive recommande l'adoption des mesures suivantes, qui permettraient à la Direction exécutive de mieux informer le Conseil de ses conclusions et analyses concernant les tendances et les problématiques en matière de terrorisme, au service de la réalisation des objectifs du Conseil en matière de paix et de sécurité :

a) Envisager d'adopter une approche ou un mécanisme plus institutionnalisés, au sein du système des Nations Unies, pour faciliter l'échange d'informations sur les programmes et les activités du Conseil de sécurité avec la Direction exécutive, notamment en invitant celle-ci à participer aux différents groupes de travail du Conseil, selon qu'il conviendra ;

b) Inviter la Directrice exécutive à prendre la parole devant le Conseil lorsque celui-ci examine une situation ayant trait à la lutte antiterroriste pour lui permettre d'appeler l'attention du Conseil sur d'éventuels nouveaux types de menaces et de promouvoir de bonnes pratiques respectueuses des droits humains et de l'état de droit en matière de lutte antiterroriste ;

c) Inviter la Direction exécutive à présenter des exposés ou à diffuser des documents d'analyse sur une région, un pays ou un thème particulier dans le cadre de missions du Conseil sur le terrain et des groupes d'amis de tel ou tel pays relevant du Conseil, selon ce que le Conseil jugera pertinent pour son programme de travail.